le Canard Libéré

Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Quatorzième année N°612 vendredi 3 juillet 2020 - 8 dh - directeur de la publication Abdellah Chankou

Abdelkader Amara, ministre de l'Equipement, du transport.

Maintien de la fermeture des frontières nationales

Pourquoi le Maroc a peur...

P10

Moulay Hafid Elalamy au centre d'un nouveau scandale

Coup de force, masques et mensonges

Tous les ingrédients d'un méga-scandale sont réunis : Un arrêté adopté en violation de la Constitution, un marché bloqué alors qu'il est tout ce qu'il y a de légal, un ministre qui empiète sur les prérogatives de son collègue et un importateur national aux abois menacé de faillite. Enquête sur une histoire invraisemblable. P8/9

Le secteur de location de voitures en mal de redémarrage

Entre absence de visibilité et virages dangereux

P11

Côté BASSE-COUR

Ces Marocains précarisés à Dubaï P4

Après le confinement général, un relâchement généralisé P5

Étudier aux Etats-Unis à partir de Casablanca ! P6

Pourquoi l'Allemagne doute du Maroc P12

Confus DE CANARD

Ce Maroc de l'insécurité sociale...

P2

Chakib Benmoussa, Président de la «Commission Spéciale sur le modèle de développement».

La commission Benmoussa est-elle devenue une marque ?

P7

L'entretien -à peine- fictif de la semaine

Mohamed Amekraz, le ministre PJD du Travail

Personne à déclarer !

P13

Confus
DE CANARD

Ce Maroc de l'insécurité sociale...

Abdellah Chankou

L'affaire Ramid et Amekraz, deux ministres PJD en délicatesse avec la CNSS, n'est in fine que le révélateur d'une certaine culture bien enracinée dans le pays. Celle de la violation de la loi par une bonne partie des employeurs issus du monde de l'entreprise et des professions libérales qui ont pris l'habitude de faire travailler leur personnel au noir et pour des salaires souvent dérisoires. Des flux financiers considérables, au titre des cotisations sociales impayées, qui reviennent de droit aux salariés, échappent ainsi au régime de la Caisse de la sécurité sociale, les privant du coup de la couverture médicale (AMO) et d'un certain nombre d'allocations essentielles. Or, se soustraire à cette obligation légale que sont la déclaration à la CNSS et le versement mensuel de la part patronale et salariale est considéré comme un délit en vertu du texte fondateur de la Caisse révisé en 1972. Le scandale où se sont empêtrés les deux responsables ministériels est assez grave pour pousser le ministère public à s'en saisir et diligenter une enquête pour faire toute la lumière sur leurs actes délictueux supposés. Une sanction exemplaire, en cas de confirmation des faits, servirait d'exemple et de signal fort pour les fraudeurs de la sécu de tout poil qui sont légion. Demander des comptes au ministre des Droits de l'Homme, coupable d'une faillite à la fois morale et politique, pour avoir piétiné les droits de son personnel, n'est pas de trop pour signifier clairement la fin de l'impunité. L'occasion de faire vivre le fameux principe de reddition des comptes, corollaire essentiel de la démocratie et de l'État du droit, réduit pour le moment juste à un slogan incantatoire, puisque le poste de ministre et la fonction de député continuent à assurer l'immunité pour les concernés… Encore une fois, il est loisible de vérifier le défaut d'application des lois au Maroc qui dispose du meilleur arsenal juridique au monde. Le texte régissant la CNSS, installée au lendemain de l'indépendance, a donné un pouvoir de contrôle et de sanction à son directeur général. Si le Roi feu Hassan II avait à l'époque tenu à nommer ce dernier par Dahir c'est par souci de lui conférer une autorité morale qui lui permet d'appliquer la loi dans toute sa rigueur. Mais les patrons qui se sont succédé ont toujours évité pour une raison ou une autre de faire vivre ce pouvoir qui s'est usé à défaut de ne pas être utilisé. De ce laxisme est née l'impunité qui permet à des gens comme les deux ministres PJD de piétiner sans vergogne les droits de leurs employés qui deviennent des précarisés malgré eux alors qu'ils sont actifs, travaillant souvent au-delà des heures réglementaires pour des salaires dérisoires. La fameuse commission d'enquête sur la CNSS, qui défraya la chronique en 2002, n'avait-elle pas révélé dans ses conclusions les turpitudes d'un établissement dont les patrons bougeaient pour tout, sauf quand il s'agissait de récupérer l'argent des cotisations sociales dues dont les sommes impayées se chiffraient à plusieurs milliards.

Le fameux principe de reddition des comptes, corollaire essentiel de la démocratie et de l'État du droit est réduit pour le moment juste à un slogan incantatoire.

Pour cause de la pandémie du Covid-19, l'État a débloqué des aides pour quelque 4,3 millions de ménages vivant de petits boulots précaires dans l'informel. Ce qui est énorme. Dans le lot figurent certainement des personnes qui sont payées au noir dans le secteur organisé. Pour environ 900.000 travailleurs déclarés à la CNSS qui ont bénéficié de l'indemnité de la Caisse pour cause d'arrêt d'activité partiel ou total, combien ont-ils été privés de cette aide pour défaut d'immatriculation à la Caisse ? Difficile de connaître le chiffre exact dans un contexte opaque où la création des entreprises ne s'accompagne pas automatiquement de la déclaration des employés à la CNSS.

Cette situation pose le problème de la protection sociale au Maroc. Au vu du nombre élevé des ramedistes qui traduit une précarisation de plus en plus forte, le Royaume continue à accumuler les déficits sociaux alors même que l'État mobilise des budgets colossaux dans divers programmes de lutte contre la pauvreté. Le grand paradoxe. Visiblement, il y a comme un gros dysfonctionnement… ●

التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

BANQUE & ENGAGÉE

30 MILLIARDS DH

DE NOUVEAUX FINANCEMENTS* EN 2020 POUR RELANCER ET SOUTENIR

100 000 TPME

Les TPE et les PME constituent le véritable socle de l'économie de notre pays et contribuent massivement à la création de valeur et d'emplois. Attijariwafa bank, première banque des TPME, s'engage à soutenir la relance de leurs activités de manière volontariste et dédie une enveloppe importante à l'accompagnement de la reprise économique. Cet engagement financier sans précédent est assorti d'un dispositif de services non financiers axés sur la formation, le conseil et la mise en relation.

* Par le groupe Attijariwafa bank

Attijariwafa bank société anonyme au capital de 2 098 596 790 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, Casablanca. Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 2269-03 du 22 décembre 2003 tel que modifié et complété - RC 333

attijariwafabank.com

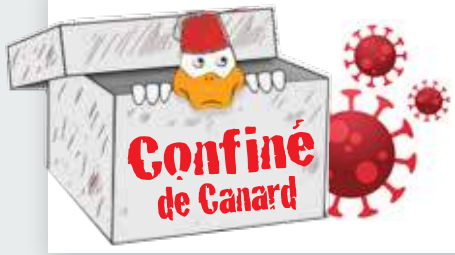

Côté BASSE-COUR

Le Beurgeois GENTLEMAN

Khouribga, une ville française... (7)

Dans la bourgade de Mnina où quelques familles vivent regroupées autour d'un point d'eau au nord de l'actuelle ville de Khouribga, le seigneur Boujilali, père de Jilali, son premier enfant né la semaine de la mort du Sultan Hassan 1er en 1894, inspecte, comme tous les mercredis après-midi, les murailles qui protègent le sou9 du 5misse (marché du jeudi) des razzias des Chaouis. Ce seigneur vit sous la double angoisse de bled Siba (pays de l'anarchie) et de l'imminente arrivée des N'ssara (Nazaréens) déjà en Algérie depuis 1830 !

Du haut des murailles de Mnina, Boujilali voit arriver le Juif Kettani (marchand de tissus) sur son mulet chargé d'étoffes qui vont faire le bonheur des dames de Mnina. La vision de ce Juif le rend heureux car c'est l'assurance d'avoir des nouvelles fraîches et de passer une bonne soirée autour d'un « boulfaf » (brochettes de foie enveloppé de crépine de mouton). Le règne du Sultan Hassan 1er (1873-1894) apporta la tranquillité aux Juifs marocains, tranquillité qui se prolongea sous la régence de Ba Ahmed (1894-1900) même après la mort du Sultan lors d'une 7arka (expédition militaire) contre les Zemmour. Kettani lui raconta que Bismarck « ne se sent plus pisser » depuis qu'il a vaincu et fait prisonnier l'empereur français Napoléon III. L'Allemagne a chargé l'explorateur Rohlfs et Wetzheim, un professeur d'arabe, de provoquer de l'agitation en Algérie. Ces deux propagandistes parvinrent à obtenir l'alliance du fils de l'émir algérien Abdelkader ibn Mo7yi Dine (vivificateur de la religion en arabe). Depuis la Tunisie, ils incitèrent les Algériens à la révolte. Mais la France obtint du Bey de Tunis l'expulsion de ces deux agitateurs. Bismarck décida alors d'envoyer Wetzheim à Tanger. Celui-ci, aidé par le consul de Belgique Dalvin, tenta de rejoindre à travers le Rif la tribu des Beni Snassen, et, par eux, de contacter les tribus frontalières algériennes en pleine agitation.

C'est à partir de ces actions anti-françaises que Bismarck put apprécier l'importance du Maroc, tant au point de vue commercial et économique que politique. Pour les Allemands « le Maroc surpasse par sa fertilité et la richesse de sa végétation tous les pays méditerranéens. Ses montagnes enferment des mines inépuisables, ne devrait-on pas penser qu'un tel pays devrait être le but d'une expansion européenne (…). Son sous-sol renferme en abondance fer, cuivre, antimoine, charbon, métaux précieux… ». Cette propagande pour l'expansion allemande au Maroc ne fit que conforter Bismarck dans son désir de s'implanter dans ce pays. En mai 1878, Benhima se rendit à Berlin pour concéder des avantages commerciaux, diplomatiques et militaires aux protégés « ma7myines » allemands. Un aventurier juif, Jakob Schaudt, profita de cette situation. Converti à l'Islam, il prospecta pendant plusieurs années à l'intérieur du Maroc, et remit au ministre allemand à Tanger, de nombreux échantillons de minerais de toutes natures. Après la conférence de Madrid, l'Allemagne continua avec succès à développer son implantation au Maroc, on y comptait jusqu'à huit firmes allemandes. L'accueil des dirigeants et du peuple marocain devant cette implantation allemande massive fut mitigé. Le Sultan cherchait à contrebalancer l'influence française et anglaise. Le germanophile Bargach, alors représentant du Sultan Hassan 1er à Tanger, lui écrivait en 1883 : « Ne te confie pas aux Anglais, ne demande conseil à aucun autre représentant qu'à celui de la Prusse allemande ». C'est à la faveur du succès de la diplomatie germanique que va se développer à partir de 1885, sur tout le territoire marocain, une ère nouvelle de prospection allemande. Les Germaniques ne faisaient aucun cas des bouleversements que risquait d'entraîner l'application de leurs projets sur le territoire marocain.

En Allemagne, ils multiplièrent leurs publications, leurs conférences, et informaient par tous les procédés possibles, non seulement la population, mais encore les grandes firmes et les banques : «il faut développer le commerce avec le Maroc, il faut défendre les intérêts germaniques au Maroc ; il faut créer des routes, des chemins de fer, des compagnies de navigation au Maroc ; il faut y envoyer des missions pour prospecter le sous-sol marocain...». ● (A suivre)

Beurgeois.Gentleman@gmail.com Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web www.lecanardlibere.com

Ces Marocains précarisés à Dubaï

Plusieurs centaines de Marocains coincés à l'étranger, traversent des moments très difficiles. À court d'argent et loin de chez eux dans des pays où la solidarité ne vaut pas grand-chose, certains d'entre eux se sont clochardisés à force d'attendre un rapatriement qui n'a que trop tardé. C'est le cas de 27 jeunes marocains installés aux Émirats arabes unis qui se sont retrouvés pour cause du Covid-19 brutalement au chômage et sans revenus depuis mars dernier. Selon un témoin sur place, ces jeunes qui font de la peine n'ont même pas de quoi manger. L'ambassade du Maroc dans ce pays, où ils ont observé un sit-in pour réclamer, en vain, d'être rapatriés au Maroc, est-elle à ce point incapable de les prendre en charge, ne serait-ce que sur le plan alimentaire? Heureusement qu'une chaîne de solidarité s'est organisée rapidement entre les expatriés marocains à Dubaï qui leur ont fourni ce dont ils ont besoin, chacun selon ses moyens. ●

Côté BASSE-COUR

Facebook, les clics et la grande claque

La valorisation de Facebook a perdu, en la seule journée du vendredi 26 juin, quelque 55, 8 milliards de dollars, conséquence directe de l'opération de boycott soutenue par plusieurs associations antiracistes américaines, #StopHateForProfit. Résultat : Plusieurs grandes firmes comme Coca-Cola ou Honda ont décidé de suspendre leurs campagnes de publicité sur le réseau social. Frappé durement au portefeuille, ce dernier engrange des bénéfices colossales de la réclame qui lui a rapporté la bagatelle de 70 milliards de DH en 2019. Cette campagne de boycott d'un autre genre vise particulièrement l'entreprise fondée par Mark Zuckerberg accusée de

ne pas assez organiser la modération de ses contenus jugés trop racistes. M. Zuckerberg défendait depuis quelque temps au nom de la liberté d'expression une politique plus complaisante que Twitter ou YouTube, notamment envers les discours irresponsables de certaines personnalités politiques comme Donald Trump. Comme quoi, les clics trop permissifs peuvent virer à la grande claque ! ●

Talbi Alami pointé du doigt

Rachid Talbi Alami est de nouveau dans la tourmente. Rattrapé visiblement par son passé récent de ministre de la Jeunesse et des Sports. Parti de l'opposition, le PAM accuse le dirigeant du RNI d'avoir surfacturé la création-qui a coûté la bagatelle de 2,5 millions de DH-, du site électronique de la Fédération nationale des colonies de vacances. Les détracteurs de l'ex-ministre demandent la constitution d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur ce qu'ils qualifient de « scandale ». S'estimant victime d'un acte diffamatoire qu'il compte faire sanctionner par voie de justice, le mis en cause a botté en touche en affirmant que le lancement du projet en question a respecté les procédures en vigueur. Il est sûr que son très ex-cher bébé n'a pas été victime, en cours d'exécution, de dopage ? ●

Humour et sarcasme au temps du Coronavirus (3)

Il paraît que le temps c'est de l'argent ; s'il s'arrête, on en gagne moins. Au début, tout le monde parlait d'argent, tout récemment, on compte les jours, et non l'argent, en oubliant que les jours se suivent et ne se ressemblent pas. On comprend que les gens veulent être divertis et non sermonnés. Ils se sont rendus à l'évidence que trop de précaution nuit, et tout d'un coup la délivrance est improvisée avant l'heure. Chacun commence, la veille, à entrevoir le scénario de sa sortie … On dirait que c'est la faim qui chasse les loups hors de la forêt. Dans les lieux publics, certains prennent de grands airs et jouent aux durs ; ils sont immunisés on dirait. Le plus marrant c'est que même les rencontres et les activités amoureuses reprennent de plus belle. Bref, tout le monde fait l'autruche au moment où cette saloperie de maladie atteint un pic d'enfer. Certains ont la vanité de croire qu'on peut vivre avec ou qu'on peut en finir avec …. mais c'est juste un gros tas de conneries pour masquer notre angoisse. De plus, nous risquons de jouer un rôle inglorieux dans le naufrage de notre société. Si les gens s'imaginent qu'on va s'en sortir juste avec une tape sur les fesses, c'est qu'ils sont plus cons qu'ils ne le sont déjà.

Essayons de voir un peu clair dans ce pataquès : cette remise en liberté anticipée et conditionnelle, c'est comme déshabiller Pierre pour habiller Paul ou plutôt comme jeter la manche avant la cognée. De plus, livrés à nous-mêmes, nous fonçons dans le tas ; il n'y a jamais de juste milieu avec nous. C'est chacun pour soi et Dieu pour personne, déjà que les mosquées sont encore fermées et que les voies du Seigneur sont impénétrables. Et pour couronner le tout, c'est l'hôpital qui se moque de la charité … nous finirons en queue de poisson.

Le diktat moral et pragmatique veut que vous dansiez comme des souris en présence du chat et que vous buviez le vin quand il est tiré au risque de vous piquer si vous vous y frottez. Mais si vous pensez que la bavette – ou le masque – peut vous sauver, et bien vous pourrez mettre un tamis pour vous protéger du soleil. Pour ceux qui veulent voyager loin, pensez à ménager vos montures ; un homme avisé en vaut deux.

Plus on est de fous, plus on rit … eh bien, rira bien qui rira le dernier… ●

Lahcen Ouasmi, Mansouria, 1er juillet 2020. l.ouasmi@flbenmsik.ma

Après le confinement général, un relâchement généralisé

Dans la plus grande ville déconfinée du Maroc qu'est Casablanca, la vie a repris petit à petit son cours normal. Les consommateurs commencent à revenir dans les commerces. Mais l'essentiel n'y est pas, l'adoption des gestes barrières et autres mesures de sécurité restent figés dans les discours. La réalité du déconfinement sur le terrain a aussitôt montré un grand laisser-aller et une absence de vigilance chez la majorité des citoyens. À Casablanca, il n'y a qu'à voir les cafés, les plages, centres commerciaux et des restaurants de fast-food comme McDo pour s'en rendre

compte. Aucun respect de la distanciation sociale, les gens sont très rapprochés les uns des autres, souvent sans le masque de rigueur. Les mêmes signes de relâchement, constatés dans plusieurs pays européens, sont visibles à l'œil nu au Maroc. L'atmosphère anxiogène du confinement semble effectivement avoir cédé la place à une ambiance d'insouciance. Tout se passe comme si les Marocains n'avaient pas peur de la contagion. Et pourtant, une deuxième vague en automne prochain, n'est pas à exclure. C'est ce que prédisent certains experts. Le hic c'est que les experts ont montré sur ce mystérieux coronavirus très peu d'expertise ●

L'ONEE se protège

L'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) a décidé de franchir un nouveau palier sur la voie de la modernisation de ses process : la mise en place dès 2021

d'une salle des marchés. « Il s'agit d'un projet d'envergure pour la restructuration de l'activité de gestion des risques qui consiste à doter l'Office d'un dispositif complet de pilotage, d'analyse et de prise de décision en matière de gestion et de couverture des risques », explique l'office dans un communiqué rendu public à cette occasion. Les risques dont l'établissement entend se protéger sont liés aux marchés des produits de base (charbon, gaz naturel, électricité), le fret ainsi que les opérations sur le marché de change. ●

Côté BASSE-COUR

COUP DE BEC

Le Parti du bon sens (39)

LES PARTIS ANIMALISTES

Par Noureddine Tallal.

Les partis animalistes, vous connaissez ? Non ? Hé bien Lhaj Miloud va vous le dire ! Ce sont des partis politiques qui veulent mettre les droits des animaux au centre des préoccupations politiques...
Ça se passe en Europe, bien sûr... Chez nous, on a encore du mal à mettre les droits des Humains au centre des préoccupations de nos politiques... Une bataille toujours renouvelée, rarement gagnée ! N'est-ce pas Messieurs Ramid and Co ! En Europe, des partis ont commencé à voir le jour à partir de 2016, surfant sur les nouveaux modes d'alimentation en vogue tels que végétarisme et véganisme et sur la prise de conscience de la nécessité de consommer autrement pour préserver les ressources de la planète...
Rappel sémantique à l'attention de nos concitoyens carnivores... Quand ils en ont les moyens ! Pour les autres, calmez-vous, l'Aïd El Kébir approche à grands pas ! Un végétarien ne consomme pas de viandes, mais peut consommer des produits d'origine animale... Ce qui veut dire qu'en bons musulmans, nous sommes déjà tous partiellement végétariens, puisque le porc est banni de nos assiettes ! Qui l'eût cru ?
Alors qu'un végan exclura de son alimentation tout produit d'origine animale, tel que le lait, les œufs, le cuir, la fourrure ou autre... Vous ne le saviez pas ? Lhaj Miloud non plus, ne faisait pas la différence, avant qu'un de ses amis ne l'éclaire charitablement sur le sujet...
De plus en plus de célébrités, d'artistes, et de people se réclament désormais de cette tendance, véritable religion de ce siècle de toutes les incertitudes... Le phénomène prend de plus en plus de l'ampleur... Des partis se sont donc constitués en France, comme ailleurs en Europe, composés de militants au nombre encore confidentiel certes, mais qui connaît une croissance régulière... Des militantes surtout, puisque les femmes représentent les deux tiers des contingents et en sont les principales animatrices... Des femmes pionnières donc, dans ce domaine comme dans tant d'autres! Aux dernières élections européennes, le parti animaliste français a obtenu plus de 2 % des voix, ce qui reste modeste certes mais qui le place malgré tout juste derrière le Parti Communiste ! Malgré l'absence de toute publicité et en étant complètement ignoré des médias... Les spécialistes s'attendent à une notoriété qui ira crescendo... Car plus qu'un simple caprice de riches, les programmes de ces partis proposent une véritable révolution dans la manière de vivre et de consommer... en harmonie avec les défis de notre temps, tels que le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources et l'explosion démographique...
Qui sait ? Peut-être assisterons-nous un jour à la création de partis animalistes chez nous aussi ? Il est permis de rêver !
Mais dans l'attente, Lhaj Miloud craint fort qu'Hommes et animaux ne restent logés, encore pour un bon bout de temps, à la même enseigne ! ●

Étudier aux Etats-Unis à partir de Casablanca !

Les études supérieures à l'étranger pour la prochaine rentrée scolaire sont mal parties. Bien des écoles et d'universités aux Etats-Unis ont décidé en raison de la persistance du Covid-19 de ne pas accepter les étudiants étrangers en cours présentiels. Lesquels cours seront remplacés par un enseignement à distance, adopté depuis l'apparition du virus par la majorité des établissements scolaires à travers le monde. Autrement dit, étudier à Washington ou à Montréal depuis chez soi à Casablanca ou Agadir. C'est le nouveau monde éducatif du jour d'après qui émerge. Plus besoin de s'expatrier pour obtenir son doctorat ou un MBA ou pour parfaire sa formation dans telle ou telle filière. La réduction des déplacements inter-Etats et inter-continents, voire leur abolition, permet de faire des économies substantielles en termes de loyer et autres dépenses quotidiennes dans des destinations estudiantines où le niveau de vie est très élevé par rapport à celui du Maroc. Moins de vols internationaux a un goût de la victoire pour les écologistes qui dénoncent depuis des années le caractère polluant du transport aérien. Télétravail, enseignement en ligne, le monde qui se dessine avant même la fin de la crise sanitaire a des couleurs très Net. Tout bénef pour les nouveaux empires que sont les Gafa (Google, Amazon, Facebook, Apple). Bonjour la mondialisation virtualisée ! ●

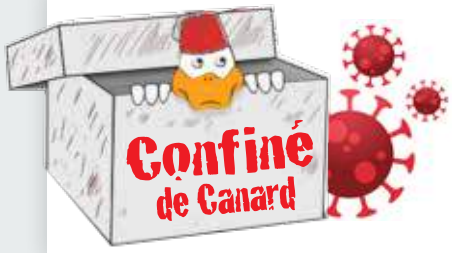

Côté BASSE-COUR

La commission Benmoussa est-elle devenue une marque ?

En plein confinement, la commission Benmoussa a accordé « le label CSMD » a une foultitude d'organismes et d'associations. Objectif : leur permettre d'organiser des webinaires sur des thématiques en relation avec le projet du nouveau modèle de développement du Maroc. C'est ainsi qu'on a vu fleurir comme des primevères au printemps une série de réunions virtuelles, labélisées CSMD » dont la contribution est censée enrichir la réflexion sur le nouveau modèle de développement en gestation à la lumière de la crise sanitaire du Covid-19 et de ses bouleversements profonds dans tous les domaines. Sauf que cette affaire de labélisation pour le moins étonnante soulève un tas de questions. Est-ce que la Commission Benmoussa, alors qu'elle n'a pas encore livré son rapport, est-elle devenue une marque qui attribue des labels ?! Et puis, ces derniers sont délivrés sur la base de quel cahier des charges et quel référentiel ? Tout cela suppose in fine l'existence d'un organe évaluateur et certificateur, que seul M. Benmoussa connaît peut-être, qui définit et valide le référentiel…

Or, à ce que l'on sache, la labélisation des réunions en ligne ou des réunions tout court, accordées à telle ou telle enseigne ou association, ne fait pas partie du mandat de la Commission Benmoussa. Il s'agit d'une instance chargée par S.M. le Roi Mohammed VI de lui présenter un

Chakib Benmoussa, Président de la «Commission Spéciale sur le modèle de développement».

rapport sur le nouveau modèle du développement du pays après consultation de toutes les parties et des forces vives de la Nation. Force est de reconnaître que le fait de s'autoériger en distributeur de labels ne permet pas à la commission, histoire d'éviter des conflits d'intérêts potentiels, de prendre ses distances avec les organismes surtout privés sous l'égide de laquelle sont organisées les conférences… S'engager sur une voie pareille au nom de l'on ne sait quelle considération est porteur des germes de la démonétisation et de la marchandisation des initiatives les plus nobles. Difficile devant une telle opération de dévoiement de ne pas regretter cette tentation très marocaine de vouloir tout ramener à la sphère marchande. ●

Le Business Game « Attijari City » arrive

Après le succès des deux premières éditions organisées en 2019 et 2020 au Maroc, le Capital Humain Groupe/Recrutement & Relations Universitaires lance la version internationale de son Business Game «Attijari City». À travers cette initiative, Attijariwafa bank (AWB) renforce sa collaboration avec ses partenaires académiques à l'échelle internationale et continentale et réaffirme son ambition de créer une réelle dynamique à l'échelle internationale et continentale en accompagnant les jeunes étudiants à travers des initiatives destinées à leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences.

Lors de l'édition organisée du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet 2020, les jeunes talents sont amenés à incarner le rôle de dirigeants d'entreprises agissant dans le secteur du bâtiment et travaillent en équipe afin de prendre des décisions communes et formuler des réponses adéquates aux problématiques proposées, à savoir l'accompagnement des investisseurs dans la réalisation de leurs projets immobiliers.

Chaque équipe est dotée d'un capital de départ à hauteur de 5 000 000 « Attijari Coins », monnaie créée pour le jeu, et opte pour les bons choix

stratégiques afin de développer son activité et garantir la pérennité de son entreprise.

L'objectif du jeu est de créer une forte dynamique constructive, fondée sur la diversité comme une réelle richesse, avec la participation de 5 écoles supérieures issues de 4 pays :

• Tunisie : École ENIT - École Nationale d'Ingénieurs de Tunis.
• Sénégal : Sup de Co Dakar.
• France : AMGE Caravane – Associations des Marocains aux Grandes Écoles
• Côte d'Ivoire :
- ESCAE de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro
- APBEF Côte d'Ivoire

La version internationale du Business Game « Attijari City » se veut à l'image du Groupe en tant que multinationale panafricaine par excellence et ouverte sur le monde. Cette édition permettra aux étudiants de vivre une expérience riche en apprentissage, fondée sur l'esprit d'équipe, la création de synergies et l'esprit de partage.

Le Gaming incarne une nouvelle génération d'outils d'apprentissage avec un nouveau format pédagogique qui permet l'acquisition de compétences par la pratique. « Attijari City » s'inscrit pleinement dans cette logique, invitant les étudiants à mettre en œuvre de manière concrète des mécanismes financiers et des concepts bancaires à travers une immersion dans le monde de l'entreprise. ●

Le Remdesivir va sévir !

Le laboratoire américain Gilead a fixé le prix de son Remdesivir présenté comme efficace contre le Covid-19 à un stade grave pour 2340 dollars pour un traitement de cinq jours! Or, ce traitement expérimental a bénéficié d'une autorisation d'utilisation d'urgence alors qu'il n'a pas encore été approuvé par la FDA. Le prix pour les assurés américains du secteur privé a été fixé à 3 120 dollars, soit le même tarif pour tous les pays développés. Justement, le Remdesivir a débarqué en France où il est appelé à prendre la place de la fameuse Chloroquine du Pr Didier Raoult combattue férocement par une grande partie de la communauté scientifique hexagonale. Le BIG Pharma, qui a le pouvoir (financier) d'influencer la science médicale, est allé jusqu'à se payer une fausse étude dans la revue médicale britannique The Lancet pour discréditer la molécule en question. Celle-ci, il est vrai, a un énorme défaut, celui d'être beaucoup moins cher que le Remdesivir US. Le Big Pharma a de gros appétits… ●

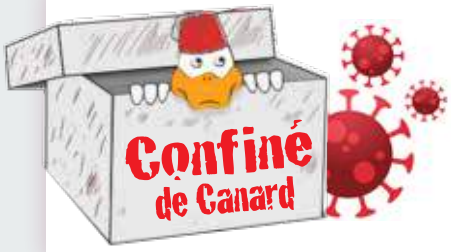

Le Maigret
DU CANARD

Moulay Hafid Elalamy au centre d'un nouveau scandale

Coup de force, masques et mensonges

Tous les ingrédients d'un méga-scandale sont réunis : un arrêté adopté en violation de la Constitution, un marché bloqué alors qu'il est tout ce qu'il y a de légal, un ministre qui empiète sur les prérogatives de son collègue et un importateur national aux abois menacé de faillite. Enquête sur une histoire invraisemblable.

Plusieurs millions de masques chirurgicaux sont en train de pourrir, depuis quelques mois, dans les hangars de l'aéroport Mohammed V à Casablanca et celui de Shanghai en Chine. La cause? Moulay Hafid Elalamy. Encore lui ! Ce dernier a brutalement adopté un arrêté ministériel n°1345-20 qu'il a fait publier au BO du 4 juin 2020, soumettant l'importation des masques à l'obtention préalable à une licence d'importation. Louable initiative qui peut traduire, de prime abord, le souci de son auteur de privilégier le made in Morocco. Sauf que ce texte est tout ce qu'il y a d'illégal puisque sa promulgation est intervenue le 21 mai 2020 alors que la passation de ce marché d'importation des masques, qui a connu en plus un début d'exécution, a eu lieu le 17 mars 2020 ! Mais Moulahom Hafid s'est quand même autorisé, au mépris de la loi, d'appliquer la rétroactivité sur une transaction antérieure à son arrêté. Or, c'est connu, puisqu'il s'agit d'un principe universel, une loi, quelle qu'elle soit, ne dispose que pour l'avenir et nul ni aucun acte ne saurait être soumis et encore moins jugé au nom d'une loi édictée postérieurement. Dans son article 6, la constitution du royaume stipule clairement d'ailleurs que « La loi ne peut avoir d'effet rétroactif ». Mais Moulahom, lui, s'en fout comme de ses premières chaussures Berluti. Pour arriver à ses fins souvent peu claires, personne, ni même la loi, ne peut se dresser sur son chemin! Il peut tout. Ose tout. Y compris piétiner les dispositions de Loi suprême du Royaume!

Tout à son arrogance qui commence à agacer plus d'un, l'ex-patron de Saham Assurance ne s'est nullement gêné pour s'asseoir sur le droit pour imposer le sien. Le non-droit. L'arbitraire.

Urgence sanitaire

Les victimes de son coup de force-trois importateurs locaux du secteur médical-, ont beau lui adresser des lettres lui demandant de leur délivrer des licences d'importation pour déconfiner leurs cargaisons, il ne prend même pas la peine de répondre. Ils ont eu beau protester par écrit en dénonçant ce qui ressemble à un oukase, le ministre businessman n'en a cure, décidé à les mettre à genoux. Financièrement. Pour l'on ne sait quelle raison inavouée.

Imbu de sa petite personne, n'écoutant que la voix de la déraison, le ministre du Commerce, de l'Industrie et d'un tas d'autres secteurs semble en avoir fait une affaire personnelle, jurant ses grands dieux en petit comité que les masques importés pourriront de leur beau pourrissement… Plus grave encore, dans son déni flagrant du droit, Moulahom Hafid, qui profite aussi de son statut de membre du Comité de veille économique (CVE), marche avec condescendance sur les plates-bandes du ministre de la Santé Khalid Aït Taleb. C'est clair, l'homme d'affaires prend le professeur de médecine de haut sans aucune considération pour le collègue qu'il est, le mettant en plus en porte-à-faux avec les adjudicataires du marché en question portant sur la livraison de 20 millions de masques. Pourtant, ces appareils de protection ne sont pas des produits de luxe…Bien au contraire. Le pays en a un besoin vital, urgent pour protéger le personnel soignant qui se trouve en première ligne contre le Covid-19 dans les hôpitaux publics. Il fallait trouver la marchandise et vite. La diligence en temps de crise comme celle-là devient une qualité précieuse. Voire inestimable. Pas de temps à perdre dans le lancement d'appels d'offres suspendus d'ailleurs pour cause d'urgence sanitaire. Place aux marchés gré-à-gré que seuls les plus débrouillards, bien connectés au marché international du matériel médical, ont la chance de remporter.

Un contrat sera signé dans le cadre de la procédure d'urgence le 17 mars 2020 - soit trois jours avant l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire - entre le ministère de la Santé et Somepharm, une PME opérant depuis 1995 dans le secteur de la parapharmacie, qui s'est engagée sur la livraison de la commande en faisant intervenir deux autres sous-traitants locaux pour l'aider à exécuter le marché n°28/2020/DA/CS. À cette période, il y avait sur le marché mondial, tout le monde s'en

Le meltblown, matériau précieux

Le meltblown est un matériau textile non tissé au cœur du filtre des masques chirurgicaux et FFP2. Dans les premiers, on trouve une couche de meltblown entourée de deux couches d'un autre textile baptisé le spunbond, aux fibres beaucoup plus grosses et servant de matériau support. Les seconds, quant à eux, sont généralement dotés de trois couches de meltblown, également entourées par du spunbond. Matériau précieux, le meltblown est utilisé pour les filtres des masques sanitaires mais aussi pour les couches pour bébés, les vêtements de protection jetable ou encore les blouses.

Difficile de trouver en ce moment cette matière première sur le marché international. Réagissant très tôt alors que l'épidémie était à ses débuts, les Chinois et les Turcs ont réussi à mettre la main sur les stocks de cette matière première. Ce qui leur a permis d'être les seuls à fabriquer en plein pic du Covid-19 les masques de protection certifiés. ●

Le Maigret DU CANARD

souvient encore, une tension très forte sur les masques de protection chirurgicaux que la Chine était la seule capable à approvisionner. La demande des États, aux prises avec un virus qui était à son pic, dépassait tellement l'offre que des cargaisons ont été détournées sans vergogne. Frappés de plein fouet par le Covid-19, les Etats-Unis ne rachetaient-ils pas cash trois ou quatre fois plus cher des stocks destinées à d'autres pays sur le tarmac même des aéroports chinois? Fini la solidarité internationale, place au gangstérisme mondialisé !
C'est dans ce contexte très tendu marqué par la pénurie que le gouvernement Al Othmani s'est mobilisé pour se procurer dans les meilleurs délais le produit du moment le plus prisé et le moins disponible à l'échelle planétaire.
Au prix d'une gymnastique complexe imposée par les difficultés de trouver des avions pour acheminer la cargaison jusqu'au Maroc, les importateurs marocains parviendront à dénicher la denrée rare et honorer leur contrat. Mais seuls 4.1000 masques seront réceptionnés, à ce jour, par le client. Entre-temps, la fameuse circulaire illégale de Moulay Hafid Elalamy, qui ressemble à un coup de Jarnac, s'invite dans le processus de livraison en lui imposant un frein d'arrêt brutal.
Résultat : 8.400.000 masques sur 20 millions sont toujours en attente de dédouanement à l'aéroport de Casablanca MohammedV et le reliquat, soit 7.500.000 exemplaires, sont stockés dans les entrepôts de l'aéroport de Shanghai en Chine en attendant l'arrivée d'un vol spécial affrété par les trois entreprises marocaines. En jeu, la bagatelle de plus 80 millions de DH payés jusqu'au dernier centime au fournisseur chinois. Plus le déconfnement de la marchandise s'enlise, plus le compteur des surcoûts (frais de magasinage notamment) tourne et risque d'exploser. Le retard ainsi cumulé plus que de raison risque de bouffer la marge bénéficiaire du deal, tout en mettant les bénéficiaires du marché dans une situation embarrassante vis-à-vis du ministère de la Santé qui a d'ailleurs dénoncé le retard de livraison du reste de la commande. « Si une solution n'était pas trouvée en notre faveur dans les prochains jours, nous risquons tout simplement la faillite », déclare-t-on dans l'entourage de la société Somepharm. Mais pourquoi, diantre, tout ce pataquès autour d'un marché tout ce qu'il y a de légal bloqué injustement par Moulay Hafid? En toile de fond des manœuvres de celui-ci, il y a les fameux masques grand public de fabrication locale à 0, 80 DH pièce.
Souvenez-vous, le ministre businessman s'est agité en plein confinement général pour se faire passer devant des médias acquis pour celui qui a contribué à l'émergence d'une industrie nationale de fabrication des masques et qu'il défend, sabre au clair, contre les masques confectionnés à l'étranger. Défendre le «produire local» tout en poussant au passage à la faillite trois entreprises marocaines? Ça, c'est du grand patriotisme économique !
En fait, on a du mal à saisir le raisonnement de Moulahom et ce que masque son arrêté scandaleux… Elalamy le ministre cherche-t-il, sous couvert de protéger la production nationale, à aider à Elalamy l'homme d'affaires, connu pour son sens développé de l'opportunisme économique, à mettre un pied dans le secteur des masques chirurgicaux ? Ce nouveau filon doit en effet aiguiser bien des appétits…
Dans ce conteste, une question se pose d'elle-même : Pourquoi le ministère de la Santé a-t-il lancé le marché des masques en question si le Maroc produit désormais les masques de protection à tire-larigot ? Le ministre de tutelle Khalid Aït Taleb serait-il moins enclin à défendre «le made in Morocco» que le fringant Moulahom Hafid ?
textiliens « Mais de quels masques

s'agit-il ? s'interroge, faussement naïf, un professionnel du paramédical. En fait, les masques fabriqués par quelques Marocains sont des bavettes en tissu non tissé ou en tissu lavable à usage unique et non médical ayant obtenu la certification Imanor (Institut marocain de normalisation) ».

Piètre qualité

D'ailleurs, ces fichus dits alternatifs que Moulay Hafid ne porte pas, leur préférant les masques chirurgicaux(!), doivent, et c'est écrit dans les notices, être changés toutes les quatre heures.
Sans oublier qu'ils sont, de l'avis de ses utilisateurs, de piètre qualité (les élastiques se décollent facilement), sentent mauvais quelques minutes après les avoir portés, et produisent un effet asphyxiant surtout par les temps de chaleur actuelle.
Bonjour la qualité ! Rien à voir avec les masques chirurgicaux commandés par le ministère de la Santé qui sont, eux, certifiés conformément à la norme EN 14683.
C'est de ces dispositifs, actuellement en rupture de stock dans de nombreux hôpitaux, que le personnel de santé a besoin pour se protéger efficacement contre la contagion au Covid-19 pendant leur contact direct avec les malades. Et non pas des bavettes produites par Soft Group (une entreprise de textile, située à Casablanca, appartenant à Zhor Kabbaj) qui sont juste bons, comme le peuple a ironisé dessus, pour passer les barrages policiers et éviter d'écoper d'une amende.
Au fond, les gesticulations médiatiques de Moulay Hafid autour des masques maison ont servi son égo hypertrophié, l'intéressé n'hésitant pas à plier la réalité à son seul service en masquant une certaine vérité qu'il ne connaît que trop bien. À savoir que le Maroc produit, et ce bien avant l'arrivée du Covid-19, des masques chirurgicaux, réellement protecteurs, dotés d'un filtre baptisé le meltblown. La production nationale s'appuie sur deux unités industrielles, l'une rattachée à la Gendarmerie royale qui approvisionne les hôpitaux militaires alors que l'autre, une société privée du nom de Pharcomedic, alimente les structures de soins civiles, à hauteur environ d'un million d'unités par mois. Seul hic, les quantités fabriquées sont insuffisantes, ne permettant pas de couvrir les besoins nationaux en masques certifiés, estimés à près de 3 millions. Question de capacité industrielle et d'investissements. C'est pour compenser justement ce déficit que le ministère de la Santé a recouru à l'importation. Or, tout à ses contorsions, Moulay Hafid a tenté, derrière son écran de fumée, de faire croire à l'opinion publique que le masque de protection made in Morocco, alors qu'il s'agit juste d'un bout de tissu pas sorcier à fabriquer, est né avec le Covid-19 et ce grâce à son esprit d'entreprise et son patriotisme économique. Voire…La ficelle est grosse. Une fable de plus signée par Moulahom Hafid. Cousue de fil blanc. ●

Un ministre qui ne manque pas d'air...

Le ministre de la Santé a beau expliquer à son collègue du Commerce et de l'Industrie qu'il tient à son marché dont l'intangibilité ne souffre aucune ambiguïté, il l'envoie sur les roses en ne délivrant pas, comme il le lui a promis, les licences d'importation réclamées par l'entreprise adjudicataire du marché des masques. Dans un courrier daté du 24 juin 2020 qu'il a adressé à Khalid Aït Taleb, l'importateur principal fait état de son amertume en mentionnant ce qui ressemble à un acte de mépris : Moulay Hafid Elalamy n'a pas dépêché, comme prévu, son représentant à la commission ad hoc tenue le 19 juin pour trouver une solution de sortie de crise dont il est le seul responsable alors que l'administration de la Douane, le ministère de la Santé et l'importateur ont tous dépêché leurs délégués. Pourquoi persister à bloquer au nom d'un texte illégal des masques dont le pays a grandement besoin ? Derrière cette histoire invraisemblable se profile un bras de fer engagé par Moulay Hafid avec Khalid Aït Taleb. Motif : le refus de ce dernier de certifier ses bavettes à 0,80 DH et son respirateur artificiel. Les deux produits, fabriqués localement, ayant été jugés non conformes aux normes sanitaires requises ! Voilà qui apporte un démenti cinglant et sans équivoque aux fanfaronnades du ministre du Commerce et de l'Industrie que le Maroc fabrique ces deux appareils alors qu'ils ne sont pas dotés de technologies nécessaires. Vite un vaccin contre la fumisterie ! ●

Le Maigret DU CANARD

Maintien de la fermeture des frontières nationales

Pourquoi le Maroc a peur...

Sans en expliquer les raisons, les autorités marocaines continuent à entretenir le secret autour de la date la réouverture des frontières nationales. Une situation préjudiciable à plus d'un titre. Décryptage.

Jamil Manar

Les pays de l'UE ont décidé de rouvrir les frontières de l'Union et de l'espace Schengen à partir de mercredi 1er juillet aux ressortissants issus de 15 pays. Cette short list comprend le Maroc, mais exclut les Etats-Unis. Quant aux citoyens chinois, ils peuvent voyager en Europe, à condition que Pékin accepte en retour de lever les restrictions de voyage pour les ressortissants de l'UE. Mais du côté marocain, c'est le silence radio qui continue à dominer. Aucun calendrier concernant la réouverture des frontières (aériennes, terrestres et maritimes) n'a été communiqué officiellement. Cette absence de visibilité empêche les étrangers de venir au Maroc et les nationaux de se rendre à l'étranger. La même interdiction frappe une bonne partie des Marocains bloqués à l'étranger qui n'ont toujours pas la liberté de prendre un avion et de rentrer chez eux. Seul est autorisé le rapatriement organisé sous la supervision du ministère des Affaires étrangères qui organise depuis plusieurs semaines le retour des Marocains vivant une situation de précarité sanitaire ou financière jugée critique. Quant aux autres, qui ont les moyens de s'offrir un billet et un kit de dépistage, ils doivent encore prendre leur mal en patience. Impossible de retourner au bercail tant que l'espace aérien national reste fermé à la navigation aérienne. Mais qu'est-ce qui justifie ce qui ressemble à une ligne de prudence qui alimente depuis des mois un fort mécontentement et une colère grandissante parmi les Marocains piégés sous d'autres cieux? Tout se passe comme si le gouvernement attendait l'on ne sait quel feu vert pour procéder à la réouverture des frontières, évitant d'assumer lui-même la décision du déconfinement des lignes maritimes, terrestres et de l'espace aérien. À en croire une source gouvernementale, les autorités marocaines craignent le risque d'importation d'une souche Covid-19 virulente via les flux des passagers d'Europe et d'ailleurs, ce qui pourrait faire grimper la courbe des contaminations et même des morts, jusque-là sous contrôle, en mettant sous pression les unités de soins nationales. Cette situation catastrophique, vécue par de nombreux pays occidentaux (Europe, Etats-Unis, Brésil…) où la courbe de mortalité a battu tous les records, le Maroc a pu l'éviter en adoptant une stratégie d'anticipation efficace, fondée en grande partie sur la fermeture précoce de ses frontières.

«Entreprendre de les rouvrir à un moment où la situation épidémiologique à l'échelle mondiale est loin d'être maîtrisée revient à faire prendre au pays des risques sanitaires inconsidérés», fait remarquer un haut cadre au ministère de la Santé. Alors, prudence même avec une mise en quarantaine de neuf jours imposée à ses ressortissants rapatriés d'Espagne, France Turquie et d'ailleurs ? « La quarantaine de neuf jours n'est pas une garantie infaillible que la personne n'est pas infectée. Les symptômes peuvent surgir au bout de deux semaines, indique un médecin.» «Et puis, le Maroc n'a pas les structures d'accueil adéquates et en nombre suffisant pour accueillir et suivre sur le plan sanitaire des milliers de voyageurs étrangers par jour», ajoute-il.

Question de moyens

Question donc de moyens et de logistique pour un pays dont le système de santé reste fragile comparativement à celui des pays développés. Entre l'urgence touristique et le risque sanitaire, le Maroc semble avoir fait son choix. Rester fermé aux voyageurs étrangers plutôt que de perdre les acquis du confinement !

Cependant, les binationaux et les résidents marocains notamment en France continuent à regagner leur pays d'accueil via des vols spéciaux le plus normalement du monde sans qu'ils soient soumis à des mesures de quatorzaine. Une chance que les citoyens marocains désireux de se rendre en France ou ailleurs n'ont pas pour le moment. Déconfinés dans leur propre pays mais superbement confinés pour les déplacements internationaux.

L'Union européenne a élaboré une batterie de critères pour qu'un pays figure sur sa liste positive (des admis), notamment un taux de nouveaux cas de Covid-19 proche ou en-dessous de 16 pour 100.000 habitants (moyenne dans l'UE) sur les 14 derniers jours. Or, ces mesures d'assouplissement ne doivent pas masquer la réalité : la pandémie, qui vient de franchir deux seuils symboliques - plus d'un demi-million de morts et dix millions de cas – « est loin d'être finie » et « s'accélère » même, a averti lundi l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Face à l'apparition de nouveaux foyers épidémiques, plusieurs pays comme l'Allemagne, le Portugal, la Corée du Sud et l'Angleterre ont dû reconfiner les agglomérations infectées. Difficile dans ces conditions de retrouver la vie et la stabilité d'avant. ●

Le tourisme national dans le brouillard

Comme l'a écrit le Canard il y a plusieurs semaines, la saison estivale est tombée à l'eau. En cause, le maintien de la fermeture des frontières nationales qui empêche l'arrivée des touristes étrangers. «Même les nationaux ne se bousculent pas au portillon des hôtels », se désole un hôtelier de Casablanca où nombre de grands hôtels comme le Four Season et le Casablanca ont décidé de ne pas rouvrir leurs portes. Idem Agadir et à Saaïdia. Dans ces deux stations balnéaires, certaines unités d'hébergement ont fait le choix de rester closes plutôt que de rouvrir au risque de ne pas recevoir assez de clients pour pouvoir payer en serait-ce que les charges. « Puisque la fin du paiement de l'indemnité forfaire mensuelle de la CNSS est intervenue fin juin, si j'ouvre, cela veut dire, je dois payer les salaires du mois de juillet, août et les mois suivants » , explique un patron d'hôtel à Agadir. « Or, ajoute-t-il, je ne sais pas si je vais rentrer dans mes frais. Donc, je préfère ne pas rouvrir et m'épargner une éventuelle grève du personnel avec l'agitation syndicale habituelle ». Le Maroc du tourisme et des loisirs en est aujourd'hui dans cet état d'esprit. Son avenir n'a jamais été aussi incertain. Sombre. Les professionnels du secteur, tous prestataires confondus, ne sont pas dans leurs assiettes. Quant à la ministre du tourisme, Nadia Fettah Alaoui, elle ne répond même plus aux coups de fil des dirigeants de la FNT. Elle s'est offerte une cure de farniente à Mir Left ? ●

Le secteur de location de voitures en mal de redémarrage

Entre absence de visibilité et virages dangereux

Les secteurs de la location de véhicules sans chauffeur et du transport touristique ont été percutés violemment par la crise sanitaire. Jamais l'activité, à l'arrêt depuis le mois de mars, ne s'est trouvée dans une impasse aussi inquiétante…

Sabrina El Faïz

Les loueurs de véhicules du Maroc sont en proie au désarroi. Maillon important de la chaîne touristique, ils ont vu leur activité impactée durement par la pandémie du Covid-19 qui a immobilisé leur flotte dans des proportions sans précédent. Une voiture à l'arrêt non seulement ne génère pas de recettes mais le compteur des charges continue à tourner. Celles-ci s'envolent, surtout lorsque le propriétaire de l'agence, dépourvue d'une bonne assise financière, a des traites mensuelles à payer à la banque. Une double peine, en quelque sorte, difficile à vivre pour ceux, représentant le gros du contingent, qui sont dans ce cas de figure. Quatre professionnels du secteur, deux à Casablanca et les deux autres à Marrakech et Agadir, se sont suicidés au cours du mois de juin. Ces actes de désespoir qui ont endeuillé la profession en suscitant un grand émoi dans le pays en disent long sur l'étendue des dégâts financiers provoqués par la pandémie dans cette activité. Pour le moment, les agences de location sont dans l'impasse totale. Pas de revenus, ni de réservations. À l'inverse des restaurants, cafés et autres commerces qui connaissent une relance prometteuse depuis la levée du confinement, la reprise boude les loueurs de véhicules, faute de touristes étrangers connus pour être les principaux consommateurs, à hauteur de 80 % environ, de leur offre de voitures sans chauffeurs. « Le redémarrage de notre activité est tributaire de la réouverture des frontières nationales et de la reprise des vols internationaux », explique Mohamed Bamansour, secrétaire général de la Fédération Nationale du Transport Touristique (FNTT). Or, la persistance du flou autour du calendrier de cette réouverture plonge les professionnels du tourisme en général dans l'incertitude et ajoute au désarroi des maillons les plus fragiles de la chaîne que sont les loueurs de véhicules. « Les hôtels comptent sur le tourisme domestique pour reprendre un peu des couleurs mais les loueurs de voitures, que nous sommes, dépendons essentiellement du tourisme international de séjour », fait remarquer, une pointe d'amertume, dans la voix un patron d'une petite agence de location de voiture à Casablanca. Le registre des mesures de relance gouvernementale n'est pas non plus garni, les loueurs de voitures déplorant à l'unisson le silence de la ministre du tourisme Nadia Fettah Alaoui face à leur souffrance et la lenteur de l'exécutif à prendre en compte leurs doléances visant à amortir le choc de la crise sanitaire sur leur activité. Pour les représentants du secteur, la FNTT et la Fédération des entreprises de location d'automobile sans chauffeurs au Maroc (Flascam), les solutions à leurs multiples problèmes ne peuvent être que financières. Parmi les doléances formulées, la suspension de la police d'assurance (RC) pour tous les véhicules y compris ceux achetés à crédit pendant toute la période d'arrêt de l'activité. Refus des assureurs qui arguent du fait que les accidents ne connaissent pas de répit. Ce qui a fait bondir au plafond le secrétaire général de la FNTT. « Mais comment des véhicules immobilisés peuvent-ils provoquer des accidents ? », s'est-il interrogé, perplexe. Côté fiscalité, ils réclament notamment une exonération de la TVA sur les véhicules, la patente et la vignette pour les trois prochaines années ainsi que la dispense de l'IR pendant deux ans pour les nouveaux emplois créés… Ne misant pas sur une reprise de leur activité avant début janvier 2021, les loueurs de véhicules comptent énormément sur un réel accompagnement des banques. Si ces dernières les ont déjà fait bénéficier d'un report d'échéances des crédits jusqu'à décembre 2020, ils craignent de ne pas pouvoir honorer de nouveau leurs engagements à cette date. « Nous sommes généralement de bons payeurs, qui réglons à temps nos traites, c'est pour cela que nous comptons sur les banques, que nous considérons comme des partenaires, pour nous accordent un moratoire supplémentaire au-delà de décembre », explique-t-on du côté de la FNTT. Les loueurs de voitures demandent un nouveau délai de grâce d'un an sans intérêt ni frais dans le cadre d'un plan de rééchelonnement de la dette. « Une année c'est le temps nécessaire minimum à un retour à la normale de notre activité qui pourrait ainsi renouer avec les bénéfices et recommencer à payer ses dettes», confirme le patron d'une agence de voitures à Agadir. D'autres, moins optimistes, craignent que leur secteur ne soit plombé durablement en raison d'une perte de rentabilité sur les trois ou même quatre prochaines années. D'ici là, les faillites d'entreprises risquent de se multiplier si un plan de sauvetage volontariste de la filière, porté par le gouvernement, n'est pas mis en place. Bonjour alors les destructions d'emplois et de la valeur avec tout ce que cette situation désastreuse impliquerait comme hausse du chômage, recrudescence de la précarité sociale avec son lot de nouveaux drames… Les acteurs du secteur sont d'autant inquiets pour leur avenir qu'ils ont du mal à entrevoir une lueur d'espoir au bout du tunnel… L'annonce en avril dernier de la faillite aux Etats-Unis du loueur de voitures américain Hertz, faute de demande de voyages, n'augure rien de bon pour l'activité, naguère prospère, dopée par une croissance grandissante du tourisme mondial. Pour les loueurs de voiture et autres transporteurs touristiques, les virages à venir s'annoncent dangereux. Surtout que la visibilité est quasi-absente… ●

Les loueurs de voitures demandent un nouveau délai de grâce d'un an sans intérêt ni frais.

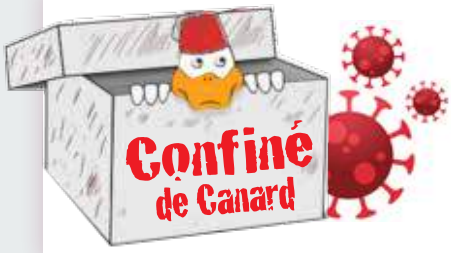

Le Maigret
DU CANARD

Tribune Libre

***Par Abdeslam Seddiki* ***

La stratégie du « leapfrog »

La stratégie du leapfrog, ou stratégie du saut de la grenouille, est celle qui a été retenue par l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) pour qualifier le nouveau modèle de développement tel qu'il a été soumis à la CNMD fin février dernier. Le document vient d'être rendu public sur le site officiel de l'Institut sous le titre « vers un nouveau modèle de développement, rapport stratégique 2019-2020 ». La référence au saut de la grenouille, sur laquelle on reviendra ci-dessous, se justifierait par le souci pour le Maroc de rattraper les pays développés. Ce qui nécessite de raccourcir le chemin quitte à brûler les étapes. Le point de départ de cette réflexion stratégique, qui contribuera à coup sûr à alimenter en idées et en propositions la Commission chargée d'élaborer le nouveau modèle de développement, est la vision royale telle qu'elle se dégage dans les différents discours et messages prononcés par le Souverain depuis notamment 1917. Bien sûr, le pays a enregistré des avancées sur plusieurs domaines: cohésion sociale, capital relationnel y compris sur le plan international, réconciliation des Marocains avec leur passé et leur mémoire collective, des stratégies sectorielles, développement des infrastructures, transition énergétique en cours…Mais il a connu aussi des insuffisances au niveau de la gouvernance, de la dégradation du capital naturel, de la qualité de son capital humain et des inégalités multiformes. Par conséquente, le NMD proposé vise à valoriser les premières et à corriger les secondes.

Pour ce faire, et en adoptant la définition du modèle de développement de l'ONU en tant que « schéma à suivre afin de promouvoir le progrès d'un peuple… et cadre de référence pour ceux à qui il appartient d'élaborer les politiques publiques » l'IRES, décline ses propositions sous forme de quatre piliers : la place de l'humain au cœur du développement ; le rapport de l'homme à la nature ; la planétarisation à savoir la convergence du local et du mondial dans une perspective nouvelle de « glocalisation »; « l'exponentialité » à travers une optimisation digitale. Chacun de ces piliers est traité en quatre temps : compréhension, anticipation, paradigme et vision, propositions. Le tout est présenté dans un format marketing rendant le texte facile à digérer, un texte aéré par des illustrations, des encadrés et des références aux « best practices ». Intéressons-nous au côté propositions. Ainsi au niveau du premier pilier, il est question d'une économie humaine avec notamment le développement des services de soins à domicile, l'entreprenariat social, d'une formation des jeunes pour les préparer au futur et en faire des citoyens responsables, mais aussi d'une formation des enseignants et des adultes. Il est question également de la réduction drastique des inégalités et de l'aménagement des espaces publics en rendant la ville plus humaine pour ses habitants et en éradiquant l'habitat non réglementé ou clandestin.

Transition

Au niveau du deuxième pilier, on retiendra la nécessité de régénérer les ressources fortement dégradées telles que les sols, les eaux, les forêts les richesses halieutiques, la promotion d'une agriculture dite climato intelligente, et la valorisation des ressources écosystémiques rendues par la nature. Au niveau du troisième pilier, l'accent est mis sur le renforcement du développement territorial (en accélérant la décentralisation et en mettant en place une politique foncière dynamique), l'internationalisation de la connaissance (disséminer la connaissance mondiale), le développement de l'intégration régionale en particulier avec l'Afrique. Au niveau du quatrième et dernier pilier, il est préconisé d'assurer la transformation structurelle de l'économie marocaine par le biais d'une industrialisation et de réussir la transition vers les valeurs ajoutées du futur (digitalisation avancée, intelligence artificielle) tout en plaidant pour une agriculture durable moins prédatrice et plus intensive écologiquement. Pour réussir ce projet, il faut miser sur l'humain et l'innovation en s'engageant résolument dans un développement endogène et mesuré qui mettrait fin à «l'économie de la prédation ». Il faut également une nouvelle gouvernance basée sur le principe de l'honnêteté, l'agilité dans l'action, l'égalité de traitement, l'ouverture d'esprit… Enfin, la contribution de l'Institut nous invite à réfléchir sur cette question centrale : faudrait-il absolument rattraper les pays développés et à quel horizon ou vaudrait-il mieux concevoir notre modèle de développement différemment sans être obnubilés par ce « complexe » de rattrapage? Par ailleurs, s'il fallait absolument employer un langage animal pour qualifier les sauts que le Maroc devrait accomplir, il vaudrait mieux, de notre point de vue prendre l'exemple de la gazelle. Celle-ci associe à la fois élégance et rapidité. ●

**** Economiste, ancien ministre de l'Emploi et des affaires sociales.***

Schengen/Covid-19

Pourquoi l'Allemagne doute du Maroc

L'Union européenne a décidé, mardi 30 juin, de lever à partir du lendemain 1er juillet les restrictions de voyage pour les résidents d'une quinzaine de pays tiers dont le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Mais l'Allemagne, membre de l'UE, a un autre avis. Sans motiver sa décision, Berlin refuse d'appliquer la réouverture de ses frontières à tous les pays de la liste, décidant d'exclure le Maroc, l'Algérie, le Rwanda et la Serbie des pays autorisés à entrer dans l'espace Schengen. Seuls les voyageurs de 11 pays peuvent ainsi se rendre en Allemagne: Australie, Géorgie, Canada, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Japon, Corée du Sud, Chine. Les trois derniers pays asiatiques peuvent entrer en Allemagne à condition de réciprocité. Pourquoi les Marocains sont-ils persona non grata au pays de Merkel? Selon une source bien informée, les autorités allemandes mettent en doute la lutte menée par le Maroc contre le Covid-19 (tests de dépistage, soins administrés aux patients, isolement des patients…) et ne se fient pas aux chiffres officiels concernant le nombre des contaminés ni des morts… Le chef de la diplomatie marocaine Nacer Bourita va-t-il convoquer l'ambassadeur d'Allemagne à Rabat pour lui demander des explications sur ce qui ressemble à un acte hostile, voire inamical ? L'attitude allemande envers le Royaume manque d'intelligence puisqu'un Marocain autorisé à se rendre en France peut entrer ensuite en Allemagne s'il le souhaite, espace Schengen oblige. On croyait les Allemands vaccinés contre le mauvais sens! ●

Angela Merkel, un geste inamical.

Bec et ONGLES

Cuisine finement déconfinée

4 recettes de l'été

Confinement ou pas l'été on y est déjà. En panne d'idée gourmandes ? Voici 4 recettes simples et rapides pour vous régaler sans vous ruiner.

Gratin de légumes à la provençale

INGRÉDIENTS :
6 pommes de terre
3 courgettes
2 tomates
1/2 bûche de fromage de chèvre frais émiettée
1 petit pot de crème fraiche épaisse
2 branches de thym
sel, poivre du moulin

PRÉPARATION :
Préchauffez le four à th.6 (180°C). Épluchez et coupez les pommes de terre en rondelles bien fines. Faites la même chose avec les courgettes. Lavez et coupez les tomates en rondelles également. Disposez dans un plat à gratin tous les légumes : une couche de pommes de terre, puis une couche de courgettes, puis une couche de tomates puis une couche de crème fraîche. Disposez enfin le fromage de chèvre coupé en tranches. Salez et poivrez à votre convenance puis parsemez de romarin.
Enfournez pendant 50 min. Lorsque votre gratin est bien gratiné et que les légumes sont bien cuits, sortez votre plat du four et servez aussitôt.

Papillote de cabillaud aux tomates cerises à la moutarde

INGRÉDIENTS :
4 filets de cabillaud sans peau sans arêtes
12 tomates cerises
1 oignon
2 carottes
2 c. à soupe de moutarde
huile d'olive
sel, poivre

PRÉPARATION :
Lavez et coupez les tomates cerises en deux.
Pelez et râpez les carottes.
Épluchez et coupez l'oignon en petits morceaux.
Préparez 4 feuilles de papier sulfurisé ou aluminium.
Tartinez 1 c. à café au centre de chaque feuille.
Répartissez dessus les filets de cabillaud et les légumes sur chacune des feuilles.
Versez un filet d'huile d'olive par-dessus puis salez et poivrez.
Refermez les papillotes. Faites cuire 10 à 15 minutes au barbecue ou au four, préchauffé à 180°C, en vérifiant la cuisson du poisson.
Servez bien chaud.

Cuisses de dinde et légumes rôtis au four

INGRÉDIENTS :
1 cuisse de dinde (environ 1,5 kg)
2 grosses tomates
1 courgette
1 poivron rouge
2 oignons
Thym
Huile d'olive
Sel et poivre

PRÉPARATION :
Préparez les légumes
Pelez et émincez les oignons.
Nettoyez, épépinez et coupez le poivron en lamelles.
Nettoyez et coupez les tomates en quartiers.
Pelez, retirez les pépins et coupez la courgette en lamelles.
Préparez la dinde
Préchauffez le four à 200°C.
Lavez soigneusement votre cuisse de dinde puis épongez-la.
Salez-la et poivrez-la puis déposez votre cuisse de dinde dans un plat allant au four.
Ajoutez les légumes et le thym sur le dessus.
Arrosez d'une c. à soupe d'huile d'olive puis versez un verre d'eau dans le fond du plat.
Enfournez pendant au minimum 1h15 en retournant la cuisse de dinde à mi-cuisson.
Rectifiez l'assaisonnement si besoin et dégustez, dès la sortie du four.
Accompagnez ce plat de pommes de terre et de haricots verts cuits à la vapeur et d'un chutney du fruit de votre choix (airelles, groseille, mangue ou encore pêches). Un régal !

Tomates farcies simples

INGRÉDIENTS :
12 moyennes tomates
500 g de chair à saucisses
chapelure de pain
sel, poivres
5 œufs
2 c. à soupe d'huile d'olive

PRÉPARATION :
Préchauffez le four à 180°C (th.6). Ajoutez dans un saladier, les cœurs de tomates préalablement mixés, la chair à saucisse émiettée, l'huile, le sel, et le poivre, mélanger , ajoutez les œufs, mettez de la chapelure de façon à ce que la chair à saucisse n'est plus de jus.
Mettez la chair à saucisse dans les tomates et au four environ 30 bonnes minutes.
Sortez du four et servez aussitôt.

L'entretien -à peine- fictif de la semaine

Mohamed Amekraz, le ministre PJD du Travail

Personne à déclarer !

Une équipe du Canard a cuisiné le ministre PJD du Travail Mohamed Amekraz au sujet de son mépris des droits des deux travailleurs dans son cabinet d'avocat...

Un ministre du Travail qui ne déclare pas ses employés à la CNSS c'est pour le moins étonnant...Cela ne vous choque pas ?

Non, c'est une pratique habituelle au Maroc de ne pas immatriculer ouvriers et petits personnels à la CNSS. Mais heureusement que le scandale de Mustapha Ramid, qui n'a pas déclaré à la caisse sa secrétaire, a éclaté au grand jour, m'obligeant de régulariser en catastrophe la situation de mes deux collaborateurs officiant dans mon cabinet d'avocat à Agadir. Côté rapidité, je mérite la médaille de l'excellence ! Ouf, le problème est réglé.

Vous pensez que vous êtes quitte et que vous avez la conscience tranquille ?

Avant de les déclarer, j'avais l'a-conscience zen. Plus maintenant. Puisque mes deux assistants, jusqu'ici sans défense, ont désormais un numéro d'immatriculation à la CNSS et peuvent par conséquent bénéficier des diverses allocations distribuées par la Caisse... Désormais, j'ai laissé abandonner malgré moi ma devise précieuse : personne à déclarer !

Mais êtes-vous conscient que c'est un grand scandale politique que le ministre du Travail que vous êtes fasse travailler des gens au noir ?

D'abord, il faut que je précise que je suis l'erreur de casting de ce gouvernement et que je ne me suis jamais vu ministre même dans mes rêves les plus exquis. Avocaillon d'Agadir, inconnu au bataillon, bombardé ministre c'est juste incroyable. Ensuite, je ne saurais être responsable d'un acte qui, si je n'étais pas ministre, n'aurait jamais eu le retentissement qu'il a eu dans les médias et l'opinion.

Conclusion ?

Je suis ministre à l'insu de mon plein gré dont le nom a été proposé par Saad Eddine Al Othmani, hissé lui aussi au rang de Premier ministre, par miracle politique. Tous les deux, on en revient toujours pas. Ce qui veut dire que la ministrabilité n'est plus ce qu'elle était puisqu'elle est devenue à la portée des derniers de la classe et des illustres inconnus...

Un ministre comme vous, il sert à quoi ?

En fait, à pas grand-chose, sinon à faire bouger mon petit business de petit avocat. La preuve par Ramid dont le statut gouvernemental a fait rabattre plein de dossiers sur son étude à Casablanca...

Au point qu'il été incapable de déclarer son assistante à la CNSS...

Au PJD, on a appris à faire des économies sur le dos de nos pauvres employés qu'on exploite pour la bonne cause islamiste qui commence vraiment à juter pour ses bénéficiaires. Prenez par exemple Mustapha Khalfi que les méchantes langues surnomment «Bousendala» en référence aux claquettes qu'il portait avant de devenir ministre. Alors qu'il était démuni du temps de l'opposition, il a quitté le gouvernement avec un excellent capital...

Sympathie ?

Mais non ! Je parle du capital et du patrimoine. Il possède maintenant deux ou trois villas, plusieurs voitures, un joli pactole en banque et par-dessus le marché un salaire de complaisance au titre du conseiller du Premier ministre actuel. A défaut de permettre aux démunis d'améliorer leur situation sociale, l'islamisme au pouvoir commet de bonnes actions à son profit.

Vous ne comptez donc pas démissionner ?

Jamais de la vie. La ministrabilité est mon premier vrai emploi et je compte bien en profiter moi aussi. Le travail ça fait pauvre et rime avec le noir... Ministre du capital ou du patrimoine me conviendrait beaucoup... ●

Propos recueillis par Saliha Toumi

Le MIGRATEUR

Bisbille libano-américaine

l'ambassadrice américaine au Liban Dorothy Shea.

Le mouvement chiite a « siphonné des milliards de dollars qui auraient dû aller dans les coffres du gouvernement (...) et entravé certaines réformes économiques dont le Liban a désespérément besoin», a-déclaré l'ambassadrice des Etats-Unis au Liban Dorothy Shea. Une déclaration qui passe mal à un moment où le pays du cèdre traverse une crise politique et financière sans précédent. Résultat : Le ministre des Affaires étrangères libanais Nassif Hitti a convoqué l'ambassadrice américaine Dorothy Shea lundi 29 juin à 15h00 a indiqué l'agence de presse ANI.

Lors d'un entretien vendredi avec la chaîne de télévision saoudienne Al-Hadath, Mme Dorothy Shea a fait part des « graves inquiétudes » de Washington « sur le rôle du Hezbollah, une organisation terroriste ». Le mouvement chiite a « siphonné des milliards de dollars qui auraient dû aller dans les coffres du gouvernement (...) et entravé certaines réformes économiques dont le Liban a désespérément besoin», a-t-elle accusé, alors que le pays est en proie à sa pire crise économique depuis environ 30 ans.

Samedi, un juge des référés dans la ville de Tyr (sud), Mohamad Mazeh, a décidé d'interdire, sous peine de sanctions, aux médias libanais et étrangers travaillant au Liban d'interviewer, durant un an, Dorothy Shea, une décision aussitôt saluée par le Hezbollah mais en réalité symbolique car non exécutoire. Autrement dit un pet dans le désert. ●

Élections municipales françaises 2020

LR et LREM fauchés par une vague verte géante

Comme prévu par les sondages, le second tour des élections municipales françaises qui s'est déroulé le dimanche 28 juin dans quelque 5 000 communes a été marqué par deux faits majeurs. D'un côté par une très faible participation, le taux d'abstention étant encore plus fort que lors du premier tour, soit 59 % selon une estimation Ipsos/Sopra Steria pour France Télévisions, Radio France et les chaînes parlementaires. De l'autre, par une sévère dérouillée infligée par les Verts aux partis classiques d'opposition, qu'ils soient conservateurs (LR), socialistes (PS et PCF) ou présidentiel au pouvoir (LREM). Les premiers résultats révélés après la fermeture des bureaux de vote à 20h00 (GMT+2) laissaient en effet présager que le grand gagnant du ce scrutin, différé pour cause de la crise sanitaire lié au coronavirus, serait Europe Écologie Les Verts (EELV). Lequel parti a raflé plusieurs grandes villes, jadis bastions des partis classiques : à Bordeaux, Marseille, Lyon les Maisons Juppé, Gaudin et Collomb se sont respectivement effondrées alors qu'à Lille Martine Aubry (PS), donnée perdante en début de soirée, serait finalement réélue ric-rac avec près de 40 % de voix. Même surprise à Paris où la maire PS sortante et favorite, Anne Hidalgo - qui s'est livrée à une âpre bataille à trois contre les deux anciennes ministres Rachida Dati (LR) et Agnès Buzyn (LREM) - est ressortie gagnante avec une large majorité, recueillant un peu moins de 49 % % des suffrages exprimés dans la capitale.

La socialiste Anne Hidalgo, qui est soutenue par EELV et les communistes, a fait de la lutte contre le changement climatique et la pollution l'élément-clé de son programme électoral. Après l'annonce de sa victoire, Hidalgo, en charge à la mairie depuis six ans, a déclaré que les électeurs avaient choisi de rendre Paris plus « écologique, social et humaniste ». La fête chez les fous de la trottinette et du vélo.

Si la débâcle du PS et de LR ne surprend pas étant donné que ces deux partis n'en sont pas à leur première bérézina (et certainement pas la dernière), celle du parti du président Emmanuel Macron, La République en Marche (LREM), est par contre une vraie surprise et ce même si ce jeune parti n'a pas réussi à s'implanter localement depuis sa création il y a quatre ans, et même si son fondateur Macron rempilera en 2022 comme le prévoit un sondage. « Si le second tour avait lieu dans les prochains jours, le chef de l'État serait crédité de 55 % des voix contre 45 % pour Marine Le Pen. », conclut l'enquête réalisée les 18 et 19 juin auprès de 992 personnes (Source AFP). Toutefois tout n'est pas noir pour LREM : le premier ministre de Macron, Edouard Philippe, a été réélu au Havre les doigts dans le nez avec le score de 58.83 % sous l'étiquette divers centre (DVC). Même sentiment de consolation chez les partisans de Marine Le Pen dont le parti xénophobe a remporté pour la première fois une ville de plus de 100.000 habitants, en l'occurrence Perpignan où le candidat Louis Aliot (ex- compagnon de Marine Le Pen) aurait obtenu environ près de 53 % de voix exprimées dans ce chef-lieu des Pyrénées orientales contre près de 47% pour Jean-Marc Pujol le candidat de Les républicains. ●

La mairesse de Paris, Anne Hidalgo.

le Canard Libéré

Rue Ibnou Katir résidence
Al Mawlid II Imm. D RDC n°4
Maârif - Casablanca -
Tél : 0522 23 32 93
Fax : 0522 23 46 78
E-mail : contact@lecanardlibere.com
Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION
Abdellah Chankou
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF
Abdellah Chankou

RÉDACTION
Sabrina El Faiz
Jamil Manar,
Saliha Toumi,
Rachid Wahbi,
Ahmed Zoubaïr

CARICATURES
Boudali, Zag

SERVICE COMMERCIAL
Laila Lamrani Amine
Chaimaa El Omari Naib

WEBMASTER
Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE
Yahia Kamal

LOGISTIQUE
Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ
Essaadia HAKANI

Impression
Groupe Maroc Soir

DISTRIBUTION
Sapress

DOSSIER PRESSE
Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL
2007 / 0025

ISSN **2028-0416**

Un autre livre égrène les frasques de Donald Trump

A quatre mois de l'élection présidentielle américaine les ennuis livresques de Donald Trump ne sont pas près de se terminer. Après le livre explosif de John Bolton (voir le Canard N°611, un juge a rejeté jeudi 25 juin dernier la requête du jeune frère du président Trump de bloquer la publication d'un livre peu flatteur signé Mary L. Trump, la nièce du président sortant. Peter Kelly, le juge du tribunal de substitution du comté de Queens, où une requête pour obtenir une ordonnance de restriction temporaire a été déposée mardi 23 juin par Robert S. Trump, a rejeté la demande en se déclarant incompétent. Le procès concernait un accord de non-divulgation signé par Mary Trump en 2001, relatif à un litige concernant la volonté du patriarche familial Fred Trump. Kelly a déclaré que l'affaire était close et que la tentative de bloquer le livre ne pouvait donc pas être poursuivie devant son tribunal. Ted Boutros, l'avocat de Mary Trump, a déclaré dans un communiqué : « La Cour a rapidement et correctement jugé qu'elle n'avait pas compétence pour accorder la demande sans fondement de la famille Trump de supprimer un livre de la plus haute importance et préoccupation du public. » « Nous espérons que cette décision mettra fin à l'affaire. La démocratie se nourrit du libre débat d'idées, et ni cette cour ni aucune autre n'a le pouvoir de violer la constitution en imposant une restriction préalable au discours politique fondamental. » Mais il ne fait aucun doute que cela ne mettra pas fin à l'affaire, car Kelly a suggéré que la famille Trump pourrait essayer de bloquer le livre devant la Cour suprême de New York. «Too Much and Never Enough : How My Family Created the World's Most Dangerous Man » (« Trop et jamais assez : comment ma famille a créé l'homme le plus dangereux du monde » en français) devrait donc pouvoir sortir comme prévu le 28 juillet, à un peu plus de trois mois de la présidentielle. Dans ce livre de 240 pages, elle raconte des événements dont elle a été témoin dans la maison de ses grands-parents à New York, où ont grandi les cinq enfants de Fred et Mary Anne Trump. « Elle y décrit un cauchemar fait de traumatismes, de relations destructrices, et un mélange tragique de négligence et d'abus », assure sa maison d'édition Simon & Schuster.

Spécialiste en psychologie clinique, l'auteure affirme ainsi que le président « a rejeté et ridiculisé » son père, dont il était pourtant le fils favori, quand il a commencé à souffrir de la maladie d'Alzheimer.

Mary Trump, 55 ans, est la fille de Fred Trump Jr, le frère aîné du milliardaire républicain, décédé en 1981 à l'âge de 42 ans des suites d'alcoolisme. Manquer de respect et de compassion pour son père qui plus est malade est considéré comme une vilénie dans les milieux conservateurs qui sacralisent les valeurs familiales traditionnelles. la base électorale de Donald Trump appréciera. ●

Can'Art et CULTURE

Jeunes coopérants au Maroc au temps de Hassan II

Le livre-récit écrit par ancien coopérant français, publié le 3 juin 2020. Sur 213 pages le narrateur revient sur une période charnière de l'histoire du Maroc contemporain : 1965-1972. En effet ce septennat où il a enseigné l'histoire du Monde arabe au collège Moulay Bouchaïb à Azemmour (17 km au nord d'El Jadida) correspond à une époque difficile où la royaume a vécu des événements dramatiques. Le 23 mars 1965 des émeutes éclatent à Casablanca pour se propager dans plusieurs villes du Maroc ; le 16 août 1972 la 2e tentative de régicide avortée après celle de Skhirat le 10 juillet 1971. Gérard Delozier a donc été témoin de ces péripéties surtout que le milieu scolaire comme les casernes a été un cluster fécond en activités subversives. D'ailleurs pour les émeutes de 1965 la première étincelle est partie des lycées de Casablanca…

Mais ce n'est guère le propos de l'auteur Delozier dont ce come-back semble plutôt dicté par une certaine nostalgie teinté d'un certain romantisme pour une certaine époque. « Jeunes coopérants au Maroc au temps de Hassan II : 1965-1972 » est un retour sur image où l'auteur effleure juste la situation politique du Maroc à cette époque par une petite phrase en page 17 (voir plus loin). « 1965. Indépendant depuis peu, le Royaume du Maroc cherche à s'affranchir, en douceur, de l'influence persistante de l'ancienne puissance tutélaire, la France. Il balance entre les promesses de l'Occident et la quiétude de la tradition musulmane, entre les souffles contraires du vent d'ouest et du vent d'est, entre Ponant et Chergui. Deux candides coopérants-enseignants d'à peine plus de vingt ans, curieux de découvrir le monde, rejoignent leur affectation au collège Moulay Bouchaîb d'Azemmour, petite ville de la côte atlantique. Cinquante ans plus tard, le lecteur est invité à partir en voyage dans leurs souvenirs, à se confronter à l'altérité, partager leurs émotions, leurs réprobations parfois, puis à s'accoutumer et à s'insérer dans la société locale. Cette chronique de la vie quotidienne d'un couple et de ses deux enfants nés sur place, avec ses multiples anecdotes, ses surprises, ses efforts et ses joies, dans l'air marin, les clameurs et les senteurs épicées, est le témoignage d'une rencontre avec le peuple le plus accueillant de la terre.» note de l'éditeur L'Harmattan.

P. 11 : «Années soixante... soixante-dix...

Ce sont les années de nos vingt ans... Gabrielle et moi sommes jeunes, pleins d'une énergie qui ne demande qu'à s'exprimer alors que notre carrière d'enseignant que nous venons tout juste d'aborder nous semble d'un devenir trop rivé au terroir, trop lisse, sans surprises et sans échappatoires. Plus largement, la société dans laquelle nous sommes appelés à nous insérer nous apparaît sclérosée, rétive à l'innovation et peu confiante en nos capacités. Les prémisses de Mai 1968, peut-être ? Bref, nous avons envie d'un ailleurs, de repousser nos horizons géographiques et humains. Nous nous sentons assez forts pour affronter, à deux, ce dépaysement, cette mise à l'épreuve. Cependant, un déclic est nécessaire. Ce sera l'obligation de mon service militaire. Il s'inscrira dans un contexte géopolitique nouveau que le peuple de France a grandement oublié depuis, celui de la décolonisation de l'Afrique noire et du Maghreb.» Pour ces deux jeunes coopérants l'affectation au Maroc s'apparente à un voyage vers l'inconnu. Comme le dit l'auteur en page 17 : « De la tâche qui nous attend, là-bas, en Afrique ou ailleurs, Il n'est jamais question. Rien sur nos futures conditions de vie, rien sur l'Islam, ni sur l'histoire du continent, rien sur les conditions sanitaires et les précautions à prendre pour épargner notre santé, rien sur la situation politique intérieure de nos pays d'accueil, tien sur la qualité des relations entre la France et ces contrées lointaines…) ●

Coup de pouce pour le patrimoine berbère

Le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem), la Fondation Jardin Majorelle à Marrakech et le Musée Yves Saint Laurent à Paris ont scellé récemment un partenariat privilégié afin de mettre en valeur la richesse du patrimoine berbère du Maroc indique un communiqué conjoint des parties partenaires.

Objectif : échanger sur leurs différents protocoles de conservation, de restauration et d'inventaire de collections, précise la même source. Des échanges d'expositions entre les deux Musées sont, par ailleurs, envisagés, afin d'explorer la diversité et la richesse de ce patrimoine, à Marseille comme à Marrakech, relève le communiqué.

À noter que la mission du Mucem consiste à conserver et à présenter au public, en les situant dans leur perspective historique et anthropologique, des biens culturels représentatifs des arts et civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

Les collections du Mucem comportent plus d'un millier d'objets marocains, acquis dans le cadre de l'élargissement du domaine de compétence du musée à l'aire méditerranéenne, et très représentatifs des grandes catégories de collections conservées par le Mucem dans son ensemble. Quant à la Fondation Jardin Majorelle, elle s'assigne pour mission d'assurer la sauvegarde et le fonctionnement du Jardin Majorelle à Marrakech par ses propres ressources. Par une donation consentie en 2009, le foncier du Jardin Majorelle est devenu la propriété de la Fondation Pierre Bergé – Yves Saint Laurent, fondation de droit français reconnue d'utilité publique.

Le Jardin Majorelle constitue aujourd'hui l'un des sites culturels majeurs du Maroc ouvert toute l'année et accueillant de nombreux visiteurs (près de 1.500.000 en 2019). Il reçoit en particulier, gratuitement et sur demande, les élèves de tous les établissements scolaires du pays.

Les profits générés par le Jardin Majorelle permettent de soutenir d'autres projets au Maroc par le biais de la Fondation, tels que des actions culturelles, éducatives et sociales. Les ressources du Jardin Majorelle ont permis, en outre, la création et l'ouverture du Musée Berbère en décembre 2011 et du Musée Yves Saint Laurent en 2017 à Marrakech. Les collections du Musée Berbère riches de plus de 3.000 objets sont -en partie- déployées dans l'ancien atelier de peinture de Jacques Majorelle. ●

Économie et humanisme en temps de crise sanitaire en débat à la FAWB

Dans le cadre de son cycle de conférences «Échanger pour mieux comprendre», la Fondation Attijariwafa bank (FAWB) organise une série de rencontres en ligne pour décrypter les multiples impacts du Covid-19 au Maroc. Après avoir traité de l'évaluation des impacts socio-économiques, éducatifs et psychiques de cette crise sanitaire sans précédent, la Fondation Attijariwafa bank a organisé en live, le mardi 30 juin 2020 à 15 heures, une 5e conférence autour du thème « Covid-19 et le choix de la vie : à la découverte d'une économie humaniste », avec Mme Rajaa Mejjati Alami, Économiste et Sociologue ; M. Faouzi Skali, Anthropologue et Écrivain ; et, M. Mustapha Laarissa, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Marrakech ; sous la modération de Mme Sara Rami, Journaliste et Animatrice Radio. Rendez-vous sur le lien suivant : https://www.youtube.com/user/attijariwafabankcom. ●

5ème édition de Cinéastes et Graphistes en Herbe

Organisée par l'École Supérieure des Arts Visuels (ESAV) de Marrakech, cet événement s'est déroulé en ligne, en raison de la crise sanitaire liée au nouveau coronavirus. Initiée en partenariat avec l'Académie Régionale de l'Enseignement et de la Formation (AREF) de Marrakech-Safi, cette 5ème édition a tenu ses promesses, celui de confirmer l'intérêt des jeunes pour le cinéma et le graphisme en particulier et la création artistique et la culture en général, souligne un communiqué de l'ESAV. Les courts-métrages, réalisés par des collégiens et lycéens âgés entre 15 et 18 ans dans le cadre d'ateliers, ont été présentés au public sur le site internet et la page Facebook de l'ESAV. En plus de la mobilisation exceptionnelle des 11 collèges et lycées publics et privés participants (élèves, cadres, enseignants) et des familles, le public a été au rendez-vous et a encouragé ces jeunes talents en herbe : 10.000 votes ont ainsi été enregistrés pour le Prix du Public, décerné à l'établissement Le Printemps pour le court-métrage « Ki derti liha», fait savoir la même source. Le jury, composé de Mohamed Chrif Tribek (réalisateur), Samia Akariou (comédienne), Kamal Cadimi (comédien), Jana Traboulsi (artiste plasticienne et graphic designer), Jean Mazel (représentant de Canon, partenaire de l'événement), Sibylle Baltzer (artiste plasticienne) a, quant à lui, décerné son Prix ex aequo à « Saïd » proposé par le lycée Sed Moulay Youssef et « Leila wa Di'b », réalisé par les élèves du lycée Mohammed VI. Le Prix Canon du meilleur générique est revenu à l'établissement Le Printemps pour le film « Ki derti Liha», précise le communiqué, ajoutant que les films primés sont à découvrir sur https://esavmarrakech2006.wixsite.com/esavm. Depuis sa création, l'ESAV de Marrakech propose chaque année des ateliers au profit d'élèves de collèges et lycées de Marrakech dans le but de leur faire découvrir l'écriture et la réalisation cinématographique, ainsi que la création graphique.

Pour voir la vidéo : https://youtu.be/OaCYmMYWEaA ●

Le journaliste Ramzi Sofia tire sa révérence

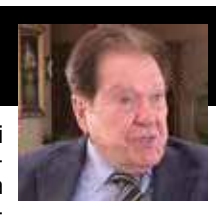

Le journaliste-écrivain irakien Ramzi Sofia, décédé après une longue maladie, a été inhumé mercredi 24 juin à Casablanca. Amoureux du Maroc, il s'y installe définitivement depuis 1975 après sa participation à la glorieuse Marche verte, qui a permis au Royaume de récupérer son Sahara. Directeur régional à Casablanca du journal koweïtien « Assisyassa », Ramzi Sofia a notamment collaboré avec les magazines « Al Maouid » et « Al Shabaka », ainsi qu'avec plusieurs autres organes de presse. Jusqu'à son décès, le défunt publiait une chronique hebdomadaire dans le journal marocain « Al Ousboue Assahafi ». Natif de Bagdad, le « Journaliste élégant » a assuré la couverture d'une multitude d'événements ayant marqué la scène marocaine durant plus de quatre décennies, comme il a participé à plusieurs conférence de presse de Feu Hassan II. Passionné du journalisme culturel, il a interviewé de grands noms du cinéma, de l'art et de la chanson, arabes et occidentaux. Le défunt compte à son actif plusieurs ouvrages, dont « Jours avec les stars » et « Mohammed VI, le Roi de la réforme et du changement ». ●

Et Batati ET BATATA

USA : 1,4 Mds $ versés à des morts !

L'administration Trump a envoyé par erreur des chèques d'aide gouvernementale à plus d'un million de personnes décédées, a indiqué une agence indépendante dans un rapport transmis au Congrès publié jeudi 25 juin.
« Selon l'inspecteur général du Trésor pour l'administration fiscale, au 31 mai, près de 1,1 million de paiements totalisant près de 1,4 milliard de dollars ont été versés à des personnes décédées » faute de fichiers à jour, explique-t-elle.
Pour se justifier, les responsables du Trésor interrogés ont indiqué avoir dû agir dans la précipitation, puisqu'ils avaient obligation de verser l'argent « le plus vite possible », en quelques semaines. ●

Les Américains consultent les astrologues

Face aux incertitudes et angoisses liées à la pandémie, les Américains sont nombreux à chercher des réponses auprès des astrologues.
Michele Bell, 54 ans, a cherché conseil auprès de Jenny Lynch, astrologue new-yorkaise connue dans le milieu, lorsque sa mère, dont elle s'occupait depuis sept ans, est morte du virus en avril.
« Je me suis retrouvée prise dans un champ d'énergie très toxique », a-t-elle expliqué à l'AFP (11 juin). Sur la base de sa date, lieu et heure de naissance, Jenny Lynch lui a indiqué que l'année 2021 était le moment de réaliser son rêve de vivre à l'étranger.
« Elle m'a vraiment donné des pistes pour m'épanouir personnellement », dit Mme Bell.
Près de 30% des Américains pensent que le mouvement des étoiles et des planètes influe sur leur vie. ●

I can't breathe-suite

En Inde, les proches d'un patient suspecté d'avoir contracté le coronavirus auraient débranché son respirateur pour utiliser un climatiseur dans un hôpital étouffant, provoquant son décès.
Le patient, un homme de 40 ans, a été admis le 13 juin dernier dans un hôpital à Kota, dans le nord de l'Inde, au sein d'une unité de soins intensifs. Les médecins pensaient qu'il avait contracté le coronavirus, selon L'Indian Express, relayé par le site du New York Post.
Deux jours plus tard, l'homme a été transféré dans une salle d'isolement par mesure de sécurité. Les proches du patient ont ensuite emmené un climatiseur à l'hôpital, alors que les températures auraient atteint 41 degrés, et auraient débranché le respirateur après n'avoir pas trouvé de prise pour le brancher et refroidir la pièce. ●

Rigolard

***Oh la vache !**
C'est toujours le même fermier qui rapporte le plus de lait à la fromagerie.
Pourtant tout le monde sait dans le village que ce fermier ne possède que quelques vaches.
Alors comment fait-il?
Intrigués, les autres fermiers décident d'aller lui poser la question:
- Mais comment fais-tu pour obtenir tant de lait avec si peu de vaches ? C'est quoi ton truc ?
- Oh ! C'est tout simple…
- Je le savais ! Tu utilises des produits spéciaux.
- Mais non… où vas-tu chercher ces idées. Des produits spéciaux pour les vaches, mais non !
- Alors comment ?
- Bien c'est simple, le matin quand je vais traire mes vaches, pour les motiver je leur pose toujours la même question : « Alors mes petites ! Ce matin qu'est-ce que vous me donnez ? Du lait ou du steak? »

***C'est le pied**
Un cow-boy à la carrure impressionnante est en train de boire seul au bar d'un saloon. Il finit son verre, paie et sort.
Trente secondes après il réapparaît.
- Qui a volé mon cheval ?
Silence de mort…
- Très bien. Je vais attendre cinq minutes au bar, et si dans cinq minutes mon cheval n'est pas là, je fais comme à Carson-City.
Il s'installe sur un tabouret. Les cinq minutes écoulées, il se lève, marche lentement vers la porte…et son cheval est là.
Tout le monde respire. Alors un vieux cow-boy qui l'a suivi demande timidement :
- Excusez-moi mais qu'est-ce que vous avez fait à Carson-City ?
- Et bien je suis rentré chez moi à pied…

***Quelle classe !**
Sur un vol pour New York, le chef de cabine se dirige vers une femme blonde assise en première classe en lui demandant de se déplacer en classe économique, puisqu'elle n'avait pas un ticket de première classe. La blonde répond :
« Je suis blonde, je suis belle, je vais à New York, et je ne bouge pas ! »
Pour éviter de se disputer avec un client, le chef de cabine fait part de la situation au copilote et lui demande de régler le problème en lui parlant. Il va parler à la blonde, en lui demandant de quitter la première classe. De nouveau, la blonde répond :
« Je suis blonde, je suis belle, je vais à New York, et je ne bouge pas ! »
Le copilote retourne dans le cockpit et demande au capitaine ce qu'il devrait faire. Le capitaine lui répond :
« Je suis marié à une blonde, ne vous inquiétez pas, je sais comment m'y prendre ! »
Il va en première classe, et dit quelque chose tout bas à l'oreille de la blonde. Elle se lève immédiatement et court en classe économique en râlant toute seule :
« Mais pourquoi personne ne m'a rien dit ! »
Surpris, le chef de cabine et le copilote demandent au capitaine ce qu'il a dit pour réussir à la convaincre de changer de siège. Et là il répond :
« Je lui ai dit que la première classe n'allait pas à New York ».

CHERCHONS LOCATAIRES

Immeuble à usage de bureaux sous forme de 6 plateaux d'une superficie de 2500 m2 plus un parking de 2000 m2 pour 100 voitures

Adresse :

Sidi Maârouf lotissement Attawfik le Zenith Technoparc Casa Nearshore

Contact :
06 61 17 74 44

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerktouni
Contactez-nous au 0661177444

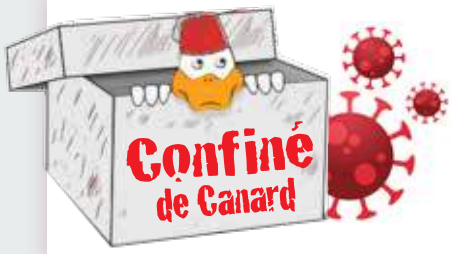

Et Batati
ET BATATA

Mots fléchés

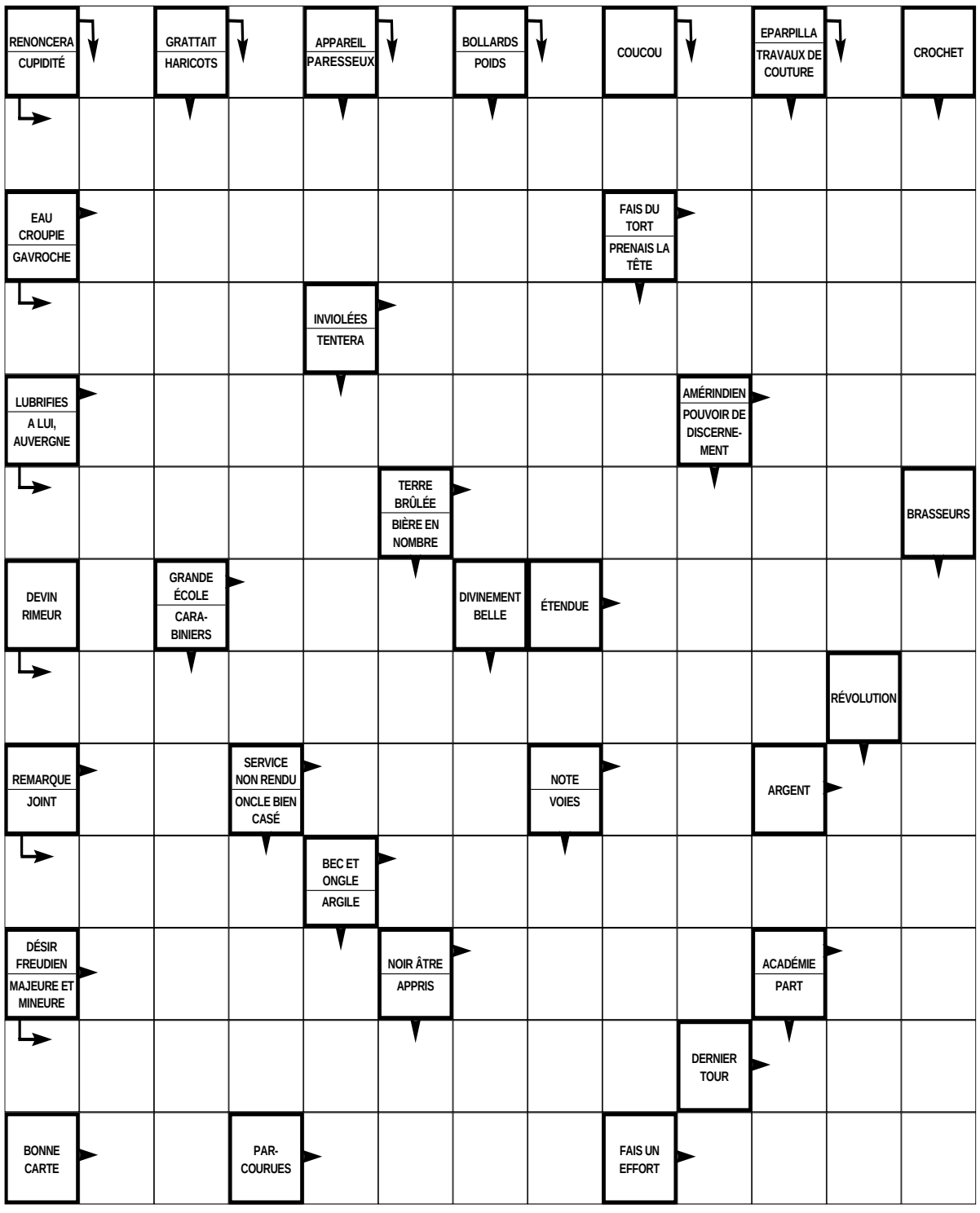

Mots croisés

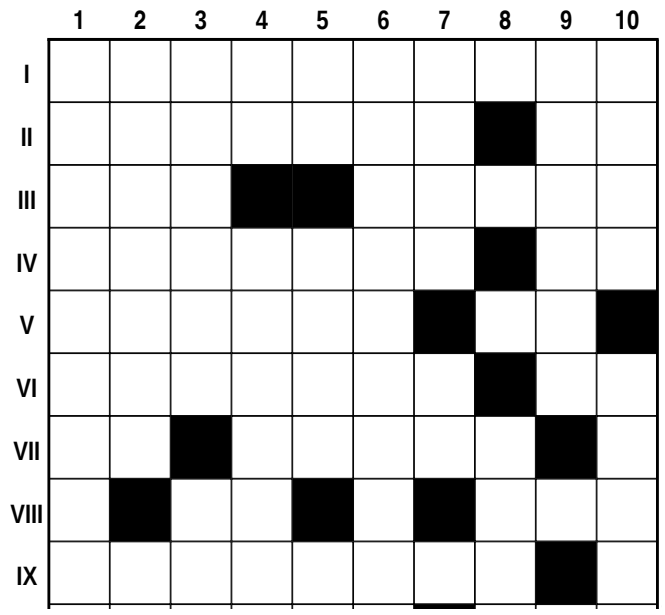

HORIZONTALEMENT

I. Garde-corps. **II.** Un symbole du compagnon maçon. Morceau de squelette. **III.** Mastic de garnissage. Précède Noël. **IV.** Une pièce quasi indispensable pour une maison bioclimatique. C'est moi qui parle. **V.** Publiai. Se jette dans l'Adriatique. **VI.** Château de poupe. Nanoseconde. **VII.** L'Equateur en ligne. Affluent de la Seine. **VIII.** Rapport en maths. Voie publique. **IX.** Entoure la cité médiévale. **X.** Abrita une manufacture et une école normale. Aigre.

VERTICALEMENT

1. Positions dominantes en architecture. **2.** Ouvrage d'art et d'eau. Négation. **3.** Pupitre. Vieille technique de télécommunication. **4.** Europe abrégée. Bâtiment de peintres. **5.** Strontium. L'OTAN outre-Atlantique. C'est-à-dire que c'est du latin. **6.** Héritage du passé. **7.** Imagina. Au milieu du menu. **8.** Pierre de construction. **9.** Domine les fortifications. **10.** Villa romaine à Tivoli. Une famille d'architectes allemands.

Pyramot

Le Pyramot est un jeu dans l'esprit des mots codés. Il s'agit de former une pyramide de mots dont chaque mot est l'anagramme du précédent plus une lettre.

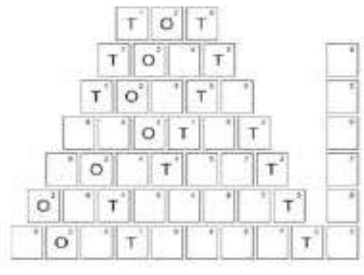

Su-do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

		1		8			2	
	3	9		1				
5		6			4			
	4	3						5
	6		4		1		8	
7						4	9	
			8			1		2
				6		7	4	
	9			7		3		

A méditer

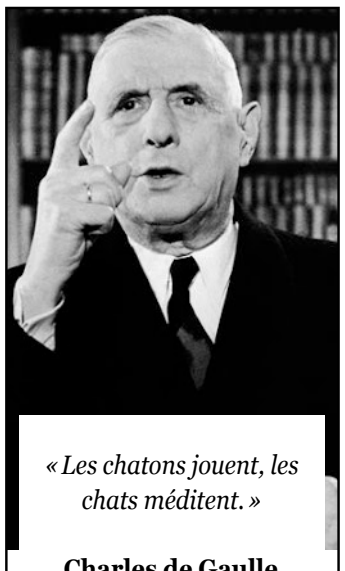

« Les chatons jouent, les chats méditent. »

Charles de Gaulle.

Solution des jeux du numéro précédent

Su-do-Ku

6	2	9	3	8	4	7	5	1
4	8	5	6	7	1	9	3	2
3	7	1	5	9	2	4	8	6
1	6	7	8	2	3	5	4	9
9	5	3	1	4	7	2	6	8
2	4	8	9	5	6	3	1	7
5	1	2	7	3	8	6	9	4
8	9	4	2	6	5	1	7	3
7	3	6	4	1	9	8	2	5

Mots fléchés

■	M	■	A	■	X	■	C	■
C	A	N	T	A	L	■	H	T
■	N	O	T	A	■	A	R	A
A	C	T	E	■	C	H	E	R
■	H	O	N	T	E	■	M	N
P	E	R	D	A	N	T	E	■
■	■	I	■	O	S	E	■	G
V	I	E	N	N	E	■	B	I
■	O	T	A	■	U	N	I	R
O	D	E	■	E	R	A	T	O
■	E	■	R	U	■	N	O	N
M	E	L	O	■	N	O	R	D
■	S	O	M	M	E	■	D	E

Pyramot

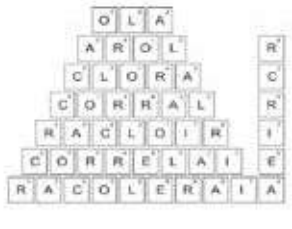

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	E	S	C	A	L	A	T	O	R
II	S	A	R	R	A	S	I	N	E
III	S	I	O	N	I	S	T	E	S
IV	E	M	U	■	T	E	R	■	S
V	N	I	T	R	E	■	E	V	A
VI	T	R	A	I	R	E	■	O	S
VII	I	I	■	N	I	■	B	U	S
VIII	E	■	A	G	E	R	A	T	E
IX	L	A	I	S	S	E	R	E	Z

Chic optique

L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE REGARD

DES PRIX TENDRES À VOUS CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER
LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'yser - Casablanca ● Tél : 05 22 82 90 21 ● Fax : 05 22 82 89 33 ● www.chicoptique.ma